



PROJET DE TERRITOIRE 2021

12 MAI 2021



**BOURGES PLUS
BOURGES MIEUX
BOURGES AUTREMENT**



LES VILLES ET LES TERRITOIRES ONT L'HISTOIRE DE LEURS PROJETS 4

Le projet de territoire s'inscrit dans la poursuite des efforts déjà engagés et veut ouvrir une nouvelle page	4
Le projet de territoire est le projet de tout le territoire, pas seulement celui de la communauté d'agglomération	5

BOURGES PLUS : PLUS D'AMBITION, PLUS DE TRANSITION, PLUS DE FIERTÉ ET PLUS DE SOLIDARITÉ 7

Le projet de territoire investit dans un nouveau cycle de développement	7
Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité	8
Le projet de territoire donne la priorité des priorités à la relance de l'attractivité	8
Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique	11
Le projet de territoire marque un tournant dans les politiques locales de la transition écologique	11
Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet	12
Le projet de territoire relève le défi de la lutte contre toutes les fractures	12
Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques	13
Le projet de territoire revendique l'audace collective des aventures culturelles	13

BOURGES MIEUX : MIEUX SE DÉPLACER ET MIEUX AMÉNAGER, MIEUX VIVRE ET MIEUX ACCUEILLIR 15

Le projet de territoire installe la perspective de nouveaux modèles de développement et d'aménagement	15
Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération	16
Le projet de territoire fait du droit à la mobilité de tous et partout un objectif central	16
Mieux aménager l'héritage et le confort urbains	16
Le projet de territoire s'appuie sur les centralités de toute taille pour porter un urbanisme durable	16
Mieux vivre dans les villages aussi	17
Le projet de territoire vise une véritable politique communautaire des villages en appui sur les projets locaux	17
Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique	19
Le projet de territoire promeut un territoire accueillant pour tous et propose à la communauté d'avancer sur le terrain de l'éducation et la santé	19

BOURGES AUTREMENT : AUGMENTER LES CAPACITÉS DE PROJET DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE 22

Le projet de territoire ouvre une nouvelle étape de l'intercommunalité	22
Une autre relation entre les communes et leur communauté : la coopération par les projets	23
Le projet de territoire propose une nouvelle relation entre la communauté et les communes et de nouvelles façons de travailler ensemble	23
Une politique de coopération à toutes les échelles, au-delà du territoire (Bourges Plus n'est pas une île)	24
Le projet de territoire est une politique des alliances interterritoriales tous azimuts	24
Le partenariat de projets avec les forces vives du territoire	25
Le projet de territoire a vocation à être le projet de tous les acteurs du développement du territoire	25

FICHES-PROJETS 27



Les villes et
les territoires
ont l'histoire
de leurs projets

LES VILLES ET LES TERRITOIRES ONT L'HISTOIRE DE LEURS PROJETS

Le projet de territoire s'inscrit dans la poursuite des efforts déjà engagés et veut ouvrir une nouvelle page

Les villes et les territoires ont l'histoire de leurs projets : ce qui les constitue aujourd'hui et fonde leur identité, prestigieuse ou plus modeste, résulte d'abord de la longue accumulation des projets structurants des époques successives. Ceux de Bourges et de son territoire s'appellent le Marais de l'Yèvre, patiemment aménagé depuis le VII^e siècle, l'Abbatiale St-Martin De Plaimpied-Givaudins, du XI^e-XII^e siècle, la Cathédrale St-Etienne de Bourges, dont la construction a duré plus de 300 ans à partir de 1195, le château royal de Mehun-sur-Yèvre (1376-1416), le Palais Jacques Cœur (1443-1453), le Canal de Berry (1808-1840), la Fonderie impériale de canons de 1860, d'où résultent les actuelles industries de défense, la Maison de la culture d'avant puis d'après-guerre, l'arrivée de Michelin à Saint-Doulchard dans les années 1950 et ses 4 000 emplois, le Lac d'Auron mis en eau en 1977, le Printemps de Bourges lancé la même année, et tant d'autres lieux urbains et non urbains ou rendez-vous emblématiques, qui tous sont nés par des projets.

Depuis 2002 Bourges et son territoire ont décidé de ne faire qu'un au sein d'une communauté de destin, une communauté qui assemble aujourd'hui 17 communes. L'histoire des projets de la ville et de son territoire s'est poursuivie dans ce cadre. Un premier projet de territoire, en 2006, puis un deuxième, en 2013, sont venus exprimer la visée globale des projets locaux. On leur doit notamment le technopôle de Lahitolle, le centre de La Chancellerie à Bourges Nord, ou le lancement du Plan Vélo intercommunal.

Huit ans après, voici un nouveau projet de territoire et de nouveaux projets pour y contribuer, continuer l'histoire, et ce qu'elle exprime de volontés locales. Trois raisons à cela, qui font l'ossature du projet.

La première est dans le nom même de la communauté d'agglomération qui aura bientôt 20 ans. En l'appelant « Bourges Plus », les fondateurs ont posé **une question qui n'a pas fini de trouver sa réponse : que veut-on obtenir de plus, que veut-on augmenter, quelle valeur ajoutée vise-t-on, lorsque l'on décide que 17 communes, la ville de Bourges et son territoire, constitueront désormais une communauté de projet ?** Partout en France, cette question est posée aux intercommunalités. Chacun y répond à son rythme. Quand on décide de s'appeler « Bourges Plus », c'est qu'on ne veut pas se contenter d'une coexistence tranquille des projets communaux, avec l'intercommunalité à leur service, mais qu'on veut **aller chercher une augmentation des capacités collectives, grâce à la communauté de projet.** La première raison du présent projet est donc de continuer à répondre à la question initiale : « Bourges Plus » mais plus de quoi ?

La deuxième raison est dans les défis du temps. **Une bifurcation s'impose** partout vers de nouveaux modèles de développement, de progrès, de production des richesses, de société, où le « toujours plus » doit laisser place au « toujours mieux ». Ce n'est pas une clause de style, et il ne s'agit pas d'opposer le plus et le mieux. **Il s'agit d'être à la hauteur de questions qu'on ne se posait pas, ou pas suffisamment encore il y a 10 ou 20 ans**, alors que les défis étaient déjà là. Le réchauffement climatique les résume tous. Il s'accompagne d'un effondrement accéléré de la biodiversité et d'une tension sans précédent sur les ressources vitales, à commencer par l'eau. Bourges et son territoire n'échappent pas à ces défis et aux questions qu'ils posent, en particulier sur le sujet de l'eau. Que faut-il faire mieux pour y répondre ? C'est la deuxième raison pour ré-ouvrir l'exigence du projet.

La troisième en découle. Vouloir faire plus et mieux implique de **s'interroger sur les façons de faire.** Des bons projets, Bourges Plus en a déjà imaginé par le passé : tous n'ont pas abouti, malgré les intentions. L'ambition sur les projets doit s'accompagner d'une ambition sur les moyens et les modalités pour les réaliser, faute de quoi le projet de territoire n'est qu'incantatoire. Passer concrètement du projet-programme à la mise en œuvre, donc au projet en actes, appelle à se questionner sur les façons de faire autrement, pour que les porteurs de projets puissent les conduire jusqu'au bout. Au « plus » et au « mieux » s'ajoutera donc un « autrement », qui porte moins sur le contenu programmatique du projet que sur les modalités de sa mise en œuvre effective.

Le projet de territoire est le projet de tout le territoire, pas seulement celui de la communauté d'agglomération

Par ce projet, la communauté d'agglomération de Bourges Plus **s'adresse à tous celles et ceux qui voient dans leur territoire un bien commun**, et veulent contribuer à y produire les conditions de leur épanouissement individuel et collectif. Le sens de l'intérêt général et de la solidarité, l'attention portée à chacun comme au projet collectif, le goût pour l'innovation, l'ouverture et le partenariat dans l'action collective : telles sont les fondations de cette adresse, ses valeurs premières.

L'intercommunalité affiche ici l'ambition et le sens de ses politiques publiques, mais le projet de territoire va au-delà. Ecrire une nouvelle page de l'histoire du territoire ne se décrète pas : le projet de territoire n'a, en réalité, de portée **que s'il entraîne au-delà des responsables publics qu'il engage**.

Au-delà de l'établissement public de coopération intercommunale, ses élus et ses services, c'est l'ensemble des collectivités locales, des communes à la Région en passant par le Département, mais aussi l'ensemble des institutions et administrations publiques, qui sont à rassembler autour des sujets qui suivent.

Et au-delà de cet ensemble d'acteurs publics, ce sont tous les autres acteurs du territoire, individuels et collectifs, modestes et puissants, dans tous les domaines, à l'égard desquels ce projet ambitionne d'être un boussole commune. Cela ne va pas de soi. Les intérêts locaux sont multiples, souvent contradictoires, parfois résolument opposés. Les idéaux ne sont pas spontanément communs. Il faut proposer, débattre, convaincre : c'est cela aussi un projet de territoire, **un processus démocratique au cours duquel se dessine et se décide le projet commun**. Le projet de territoire est, en soi, une politique : celle qui consiste à rassembler des volontés et à leur proposer d'aller sur un chemin commun, de sorte que l'avenir relève aussi des choix et du courage de celles et ceux qui auront à le vivre.

A quel horizon ? Celui du mandat en cours, puisqu'il s'agit d'être concret et de passer aux actes, mais au-delà aussi. L'ambition du projet invite à regarder loin comme à regarder large. Vingt ans d'expérience communautaire en bagage, pour ouvrir le « regard avant » vers les vingt ans à venir : sans prétention aucune à l'exhaustivité, car la vie est aussi faite d'événements imprévus et d'opportunités, telle est l'amplitude temporelle que se donne le présent projet.

Bourges Plus :
plus **d'ambition**,
plus de **transition**,
plus de **fierté** et
plus de **solidarité**

BOURGES PLUS : PLUS D'AMBITION, PLUS DE TRANSITION, PLUS DE FIERTE ET PLUS DE SOLIDARITE

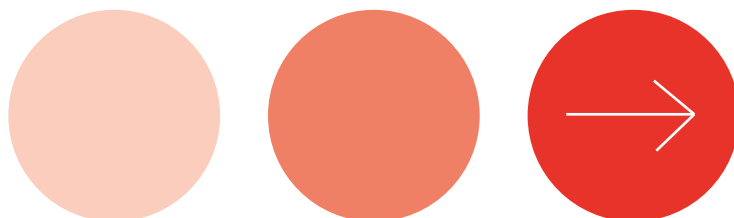
Le projet de territoire investit dans un nouveau cycle de développement

La communauté d'agglomération de Bourges Plus est la locomotive du département du Cher et le 3ème pôle de la région Centre-Val-de-Loire ; et la locomotive de Bourges Plus, c'est la ville de Bourges elle-même. L'aire d'attraction de Bourges rassemble aujourd'hui 58 % de la population du Cher, et la Ville de Bourges 63 % de la population de sa communauté. Partir de ces simples chiffres ne doit pas conduire à effacer ni les 37 % d'habitants des 16 autres communes, ni les 42 % de ceux du reste du département. **Bourges Plus et le Cher ont besoin de tout le monde**, et de toutes les entreprises qui font la richesse du territoire, à Mehun-sur-Yèvre, à Saint-Doulchard, à La Chapelle-Saint-Ursin, à Saint-Germain-du-Puy, au Subdray et ailleurs.

Mais il faut être lucide sur le problème de fond du Berry : ce qui le pénalise aujourd'hui et en a fait une région trop oubliée en France, ce n'est plus tant l'exode rural (il a eu lieu) que **l'insuffisant dynamisme de ses villes-centres, dont Bourges**. La ville-centre a perdu à elle seule près de 13 000 habitants depuis son maximum démographique de 1975, tandis que le reste de la communauté d'agglomération en gagnait globalement 5 000, surtout en première couronne : le compte n'y est pas, et le problème est bien celui de la locomotive.

Cependant, le temps n'est pas au déclinisme. **L'emploi industriel de l'agglomération a progressé de 8 % entre 2007 et 2019, malgré les rudes années de cette période**, et même de 12 % si l'on ne considère que les huit branches principales (industries de défense, ingénierie-études techniques-instrumentation, pneus, agro-alimentaire, mécanique-outillage-machines, biens de consommation manufacturés, matériel électrique, plasturgie). **Le solde migratoire de l'ensemble de Bourges Plus (la différence entre les arrivées et les départs) tend à redevenir légèrement positif**, notamment avec l'Île-de-France. Il n'y a jamais eu autant d'élèves de l'enseignement supérieur à Bourges (4 600 en 2021) et leur nombre continue de croître.

Aujourd'hui, et malgré les difficiles années 2020-21 de la pandémie de Covid dont les conséquences vont se faire sentir encore, **on peut penser que Bourges et son territoire commencent à sortir de la spirale du déclin si obsédante au début des années 2000**. Les efforts produits par la communauté et ses communes ont payé, il faut les amplifier pour rendre irréversible un nouveau cycle de développement pour tous.



Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité

Le projet de territoire donne la priorité des priorités à la relance de l'attractivité

Renouer avec l'attractivité n'est pas une option stratégique dont on pourrait débattre, c'est une nécessité vitale pour le Cher tout entier, et plus largement pour le Berry et ses voisins. Le centre géographique de la France (Cher-Indre-Allier-Nièvre) demeure un fragment de la trop célèbre « diagonale du vide », et le devoir de Bourges Plus, avec d'autres agglomérations, est de peser de toutes ses forces et ses potentiels pour renverser une tendance lourde de perte de substance démographique.

Au demeurant, l'attractivité en 2021 ce n'est plus celle des années 1990 ou même 2000. Elle n'est plus dans la croyance de l'arrivée salvatrice d'un manne économique apportée par une grande firme mondialisée. Elle désigne la volonté partagée avec les acteurs économiques d'une plus grande souveraineté industrielle et d'un plus fort ancrage territorial des activités qui produisent de la richesse et du bien-être. Être attractif en 2021, c'est créer les conditions de cet ancrage territorial.

L'attractivité est un tout : elle interpelle tous les marchés d'emploi, public et privé, et le secteur productif en même temps que le service public dans son ensemble. On n'attire pas de nouveaux actifs sans garantir la qualité des services collectifs, dans le domaine de l'éducation, de la santé hospitalière, de la culture, de l'administration, etc. L'enjeu est aussi sur les **38 % d'emplois publics** de l'agglomération et sur la capacité à accueillir des fonctions support d'administrations ou de grands groupes.

La stratégie de Bourges Plus vise plusieurs domaines à la fois, parce qu'ils sont fondamentalement complémentaires :

>> Attractivité économique d'abord : Bourges Plus est une terre d'industries qui ont aujourd'hui toutes les raisons d'être vues comme ses activités d'avenir. **Les secteurs productifs sont variés** et le territoire présente l'intérêt de ne pas être trop spécialisé, même si **les industries de la défense continuent de jouer un rôle central dans le développement**, en entraînant dans leur sillage d'autres secteurs en particulier dans la mécanique, les matériaux, l'instrumentation, les technologies du risque, la cyber-sécurité, toutes industries dont les évolutions intègrent désormais une forte composante numérique. L'industrie agro-alimentaire est l'autre branche forte, mais demain d'autres secteurs peuvent s'affirmer dans le prolongement de ce qui existe, par exemple dans les technologies liées aux énergies nouvelles (hydrogène), aux biomatériaux et aux sciences de l'environnement. Il faut même appréhender plus largement encore cette terre d'industries, car **il n'y a pas d'industrie sans art et sans culture** (le patrimoine bâti en témoigne), et ces deux derniers domaines sont aussi des champs économiques, de production de richesses, d'emploi, de rayonnement, et donc des potentiels d'attractivité. C'est d'attractivité de la production au sens le plus large dont il s'agit ici.

Les fleurons industriels du territoire sont célèbres, et méritent de l'être davantage encore : MBDA (missiles), Nexter (munitions), Michelin (pneumatiques), Monin (sirops de prestige), Bovida (épices culinaires), Pillivuyt (céramique), Gattefin (mécanique de précision), Auxitrol (capteurs, équipements aéronautiques), des entreprises du luxe, etc. Ils prouvent que le territoire est doté d'incontestables avantages comparatifs, même dans le contexte de concurrence exacerbée de la mondialisation, et malgré les moments de crise qu'elle traverse. Ce sont ces avantages comparatifs qu'il s'agit de continuer à faire valoir. Ils résultent de la combinaison d'un triple capital, clés de l'attractivité :

- **Le capital technologique** : il est commun à tous les secteurs productifs quels que soient les produits et les marchés, parce que tous sont concernés par le défi de l'innovation, de l'ingénierie de l'automatisation et de la robotique, ou de la qualité. De l'industrie de défense à la maroquinerie de luxe, des produits alimentaires de qualité aux pneus d'avion, et de la mécanique de précision à la plasturgie, les sujets ne sont évidemment pas les mêmes, mais les ressources de connaissance et les évolutions technologiques sont partagées. C'est en cela qu'elles forment un capital, qui s'est forgé dans le temps sur le territoire de Bourges Plus et autour de lui. Le secteur des industries de la défense et les activités qui lui sont liées (mécanique de précision, matériaux et maîtrise de la fabrication additive, capteurs et appareils de mesure, câblage électrique, etc.) ont joué le rôle central dans la formation de ce capital technologique. L'objectif de Bourges Plus en matière d'action économique est d'abord de tout faire pour conforter ce capital et sa dynamique et permettre aux entreprises de s'emparer de toutes les transitions pour réduire leurs impacts environnementaux. **Le moteur de l'attractivité économique du territoire est technologique mais sa résilience dépendra aussi de sa capacité à innover dans ses organisations et à s'interroger sur son rapport au vivant.** Investir avec les entreprises sur le capital technologique du territoire est une stratégie ambitieuse, parce que sélective. C'est aussi la seule qui **garantit la résilience du tissu industriel dans la durée.**

- **Le capital social et culturel** : il est inséparable du capital technologique, mais il se cultive en tant que tel. Les actifs de plus en plus qualifiés de l'économie productive, de l'ouvrier à l'ingénieur, sont son capital social et culturel, à condition qu'ils trouvent dans le territoire de Bourges Plus toutes les raisons souhaitées de s'y installer, d'y demeurer, et de s'y épanouir, par la formation, la culture, la richesse des innovations sociales. L'attractivité économique dépend ici de l'attractivité territoriale dans son ensemble (logement, services et commerces, culture, sport et loisirs, facilités de la vie au quotidien, en particulier facilités de se déplacer, adaptation du territoire aux changements climatiques). Les entreprises se développent ou s'installent lorsqu'elles sont convaincues que leurs salariés trouveront leur bonheur sur place : tout le projet de territoire est tourné vers cette ambition. Le territoire a des acquis, mais il faut les faire fructifier.

- **Le capital spatial** : c'est l'enjeu de l'aménagement des espaces économiques, de leur desserte et accessibilité, donc de la logistique. Contrairement aux précédents, ce capital n'est pas extensible à l'infini, parce qu'il entre en concurrence avec d'autres, à commencer par celui de la nature. Il y a de la place dans le Berry, mais le capital spatial économique de Bourges Plus doit être traité avec parcimonie. Avec environ 120 hectares réservés à l'extension des espaces économiques et énergétiques en zone à urbaniser, Bourges Plus se donne des capacités d'accueil pour une décennie environ. D'autres possibilités d'accueil existent dans les zones déjà urbanisées. Faire fructifier le capital spatial de l'économie du territoire passera aussi par la requalification ou le recyclage des espaces économiques déjà occupés, pour une meilleure valorisation des investissements qui y ont été consentis par les collectivités et les entreprises.

L'autre grand enjeu de ce capital est sa bonne connexion au reste du pays, c'est-à-dire sa place dans les chaînes logistiques. **Il n'y a pas d'industrie sans logistique.** Mais il y a parfois de la logistique sans industrie. Valoriser le capital spatial du territoire, c'est préférer le développement des fonctions logistiques liées à la production locale aux grands hubs de stockage sans lien avec l'écosystème productif. Bourges Plus entend bien valoriser en ce sens son capital spatial, qui est aussi celui que lui confère sa position centrale dans l'espace national et sa bonne desserte par les infrastructures de transport routier, ferré et aérien avec Châteauroux-Déols. A cet égard, l'aménagement de la N151 sur l'axe Bourges-Châteauroux est une priorité. Elle le fera en étroite entente avec d'autres sites de développement logistique, comme les communautés de communes FerCher et Vierzon-Sologne-Berry, pour concourir à une offre régionale globale et cohérente.

Par ailleurs, la fin de la politique de la grande vitesse ferroviaire en France ne doit pas se traduire par une lente et inexorable dégradation du service sur les lignes classiques comme le Paris-Bourges. **Avec 197 km de distance ferroviaire entre les deux villes, on doit pouvoir, au 21ème siècle, espérer un parcours en une heure quarante,** une augmentation du nombre de trains directs et une amélioration significative des correspondances. C'est la revendication que porte Bourges Plus, avec les autres territoires de la région, et elle vaut aussi dans ses principes pour la liaison Nantes-Lyon.

>> Attractivité étudiante : elle est particulièrement précieuse parce qu'elle rajeunit une population qui tend à vieillir par les échanges migratoires (départ des jeunes et jeunes actifs, arrivée de retraités ou d'actifs en fin de carrière), elle est nécessaire au confortement du capital technologique évoqué, et elle participe beaucoup à l'effervescence culturelle indispensable à l'attractivité territoriale. 85 % des étudiants de l'INSA Bourges viennent hors de la région Centre-Val-de-Loire : il est normal qu'une grande partie d'entre eux repartent dans le monde entier pour apprendre leur métier, mais **meilleur sera le souvenir de leur passage à Bourges, plus ils auront, un jour, l'idée d'y revenir.** Bourges Plus mise résolument sur le déploiement du pôle d'enseignement supérieur et de recherche que constituent à ce jour les UFR de sciences et de droit-éco-gestion de l'université d'Orléans, l'IUT, l'INSA, l'ENSA, l'ESTACOM, le CFSA Hubert Curien, l'IFSI, les formations aux métiers de l'éducation. Elle continuera à porter ardemment l'ambition de **constituer avec Lahitolle et autour de ce site un véritable campus de ville moyenne, jouxtant le centre de formation de la défense, les écoles militaires de Bourges, et les fonctions de R&D du projet technopolitain (centres de ressources du CETIM-CERTEC et de l'INERIS, transfert, incubation).** Le site de Turly (IUT, formations sanitaires et sociales, faculté de sciences, CREPS, centre de formation des apprentis) et le centre-ville (ENSA) sont les deux autres pôles de ce campus.

>> Attractivité touristique : Bourges Plus est une terre d'histoire, de patrimoine culturel en même temps que naturel, une de ces destinations qui parlent de la France et de l'Europe. Cette destination est à la fois identifiée et mal connue, **insuffisamment valorisée au niveau où elle pourrait l'être compte tenu de son potentiel.** Il n'y a en France que sept cathédrales classées au patrimoine mondial de l'Unesco (vingt en Europe), et la cathédrale St-Etienne est l'une d'entre elle (avec Paris, Rouen, Reims, Chartres, Amiens et Albi), mais les Berruyers en sont-ils bien conscients ? Bourges Plus veut renforcer sa palette touristique, en appui sur son patrimoine architectural d'exception, dans deux domaines :

- **tourisme de loisir, récréatif et d'itinérance douce**, en s'appuyant notamment sur l'aménagement des itinéraires cyclables. Une offre est à construire, en partenariat avec des porteurs de projets publics et privés, pour accueillir un tourisme vert, apaisé, valorisant la notion de bien-être, autour des marqueurs patrimoniaux forts que sont Bourges et Mehun-sur-Yèvre.
- **Le tourisme d'affaires**, pour lequel les entreprises et les organisations professionnelles expriment des besoins qui correspondent bien à ce que le territoire de Bourges Plus peut proposer à condition de plus d'ambition : accessibilité centrale en France, capacités hôtelières suffisantes, lieux d'accueil de qualité, gastronomie, offre culturelle. Outre le complexe des Rives d'Auron (centre de congrès, parc des exposition), Bourges Plus propose de s'orienter, avec la Ville de Bourges et les autres communes de l'agglomération qui le souhaiteront, vers une offre diffuse, à partir des nombreux bâtiments remarquables du territoire, par exemple une partie de l'Hôtel Dieu à Bourges, mais aussi dans les communes rurales qui présentent des potentiels sur des sites à développer en partenariat avec des investisseurs publics ou privés.

Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique

Le projet de territoire marque un tournant dans les politiques locales de la transition écologique

L'accélération des désordres écologiques majeurs, avec ses effets locaux incontestables comme l'assèchement estival sans précédent de l'Yèvre et de l'Auron, exige aujourd'hui une **accélération des politiques de transition énergétique et écologique**. Les enjeux du développement durable faisaient déjà l'objet des projets de territoire de 2006 (« L'environnement, une démarche volontariste de développement ») et de 2013 (« Une croissance soutenable dans un territoire économe »), mais l'exigence s'est faite plus grave. Après un Agenda 21 élaboré à partir de 2007 et une démarche de Territoire à Energie Positive pour le Croissance Verte (TEP-CV) initiée en 2014, Bourges Plus a relancé sa politique de transition énergétique et écologique avec son Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) adopté en 2021. **S'emparer et assumer la transition écologique sera aussi facteur d'attractivité pour l'agglomération tout entière.**

Les sujets entremêlés sont considérables :

- **des activités humaines** pour reprendre le contrôle du cycle du carbone.
- Par conséquent **sobriété énergétique**, en premier lieu dans les bâtiments et dans la mobilité, et nouveau mix énergétique privilégiant les énergies renouvelables, impliquant la collectivité car la résilience du territoire dépendra aussi de sa maîtrise autonome d'une part de la production d'énergie.
- **Rétablissement de la biodiversité** générale des milieux par une véritable « politique de la nature », de santé des environnements, et de protection et connexion des milieux vivants.
- **Economie des ressources locales** que sont l'eau, les sols, les matériaux extractifs.
- Recherche de **l'équilibre du métabolisme territorial** par la valorisation de tous les déchets dans le cadre d'une économie circulaire.
- Adaptation du territoire au changement climatique, en milieux urbain et rural.

A l'égard de toutes ces nécessités, il s'agit désormais de « changer de braquet » et de déployer les transitions concrètement partout dans la communauté d'agglomération. **Le PCAET décline cette intention globale en 5 axes stratégiques (prise en compte de l'environnement, énergie, mobilité, alimentation et exemplarité), 26 objectifs et 83 opérations.** Leur contenu alimente tout le présent projet de territoire. C'est un document de référence majeur pour lui.

La question de l'eau doit faire l'objet d'une attention particulière. Le cycle de l'eau, dans une région calcaire comme le Berry encore dédiée à une agriculture céréalière à forts niveaux d'intrants, pose une série de problèmes (qualité de l'eau potable, sécurisation de la ressource, gestion des niveaux d'étiage, le cas échéant inondations, remise en état des cours d'eau), en même temps qu'il doit être le guide de nouvelles approches de l'environnement de la communauté. **La sauvegarde et la sécurisation des captages** pour l'eau potable, qui ont été rattrapés par l'urbanisation (St-Ursin, pour Bourges, Le Prédé pour St-Doulchard) ou dont l'avenir dépend d'une adaptation de l'agriculture (Le Porche), évoluant vers l'agriculture biologique de façon prioritaire dans les périmètres de captages, est de première urgence. La gestion des eaux pluviales urbaines (compétence GEPU) appelle de **nouveaux modèles techniques et formes d'urbanisation pour ralentir le ruissellement de l'eau et contribuer à son infiltration** : dés-imperméabilisation et végétalisation des sols, stockage pour une réutilisation raisonnée (arrosage, nettoyage de voirie). L'agriculture aussi a un rôle à jouer pour retenir l'eau, en consommer moins et surtout mieux, et modifier l'ambiance micro-climatique sur le territoire départemental pour peu que l'on mobilise et que l'on développe les capacités locales de recherche et d'innovation. L'eau est **un enjeu de santé publique**, qui permet de réinterroger aussi bien les modèles agricoles que les modèles d'urbanisation. Elle invite à concevoir **un projet alimentaire** à l'échelle de l'ensemble de la communauté, avec les communes qui ont déjà entrepris cette politique, comme St-Just et Bourges, et dans le cadre du chantier entrepris par le PETR du Centre Cher sur ce sujet.

Au-delà de l'eau comme ressource, les milieux aquatiques et humides sont aussi des richesses environnementales et naturelles qui font la qualité d'un territoire. Les communes de Bourges Plus se sont construites autour des cours d'eau, l'Yèvre et ses affluents l'Auron, le Langis, le Moulon, l'Annain, les Rampennes, etc. Les hommes ont utilisé et apprivoisé l'eau, drainant les marécages pour en faire des terres de maraichages et aujourd'hui des jardins ouvriers. Aujourd'hui, un chemin est à tracer entre la préservation de ce patrimoine façonné par l'homme, support de ressources alimentaires et de lien social, et le respect de la rivière. Retrouver les rivières, les renaturer, les restituer dans leurs fonctions écologiques sans perdre la marque de l'histoire, font partie d'une politique globale de l'eau, qui doit être aussi **une politique des rivières** dont Bourges Plus veut pouvoir se resaisir. L'eau est, comme l'énergie dans les bâtiments et la mobilité décarbonée, un sujet très concret à partir duquel les citoyens peuvent se sentir concernés par les grands enjeux écologiques.

Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet

Le projet de territoire relève le défi de la lutte contre toutes les fractures

Plus le territoire est porteur d'ambition de développement économique, de transformation collective, et de transition écologique, et plus la communauté d'agglomération se doit d'être attentive à sa **cohésion sociale, territoriale et culturelle**. Si l'on trouve des personnes en situation difficile dans toutes les communes de l'agglomération, quelques quartiers de la commune de Bourges concentrent à eux seuls la très grande majorité des ménages fragiles : le revenu médian des 12 000 habitants des quartiers prioritaires de la politique de la ville est de 8500 € à la Chancellerie et 9200 € au Val d'Auron, un montant inférieur de 60 % au revenu médian des habitants de l'agglomération.

Les fragilités et difficultés sociales de tous ordres (chômage de longue durée, échec d'insertion et dépendance structurelle aux emplois aidés, augmentation des foyers monoparentaux particulièrement vulnérables, vieillissement et isolement, ...) n'ont rien de particulièrement spécifique à Bourges Plus. Par contre, le tri spatial qui se réalise de fait dans le territoire, par les trajectoires résidentielles des ménages, aggrave les conséquences de ces fragilités, et transforment les difficultés sociales en fractures territoriales, parce qu'il les concentre dans quelques quartiers (devenant de ce fait « prioritaires »), lesquels s'isolent alors par rapport aux dynamiques potentielles de la communauté. **Le logement est le premier facteur de ce tri spatial, et sera par conséquent le premier levier d'intervention de Bourges Plus** en faveur de la cohésion sociale, territoriale et culturelle.

La communauté poursuivra ses politiques résolues de soutien spécifique aux grands quartiers prioritaires de Bourges, en renforçant son implication pour le développement de l'emploi au cœur même des quartiers concernés. C'est la raison de son soutien attentif et résolu à la Mission locale au service de l'insertion sociale et professionnelle, en particulier des jeunes actifs. Le secteur de l'économie sociale et solidaire sera, lui aussi, un partenaire déterminant. Cet engagement permettra à la ville de concentrer ses efforts sur la priorité absolue que doit constituer l'éducation. Cependant, sur tous les enjeux, elle travaillera avant tout pour **les dégager du statut de quartiers à handicaps sociaux** qui leur a été assigné de fait. Deux convictions la guident dans cette voie :

- **Prioriser les politiques sociales de droit commun par rapport aux politiques distinctives basées sur le zonage**, pour que des besoins comme la prévention sanitaire, l'accès au logement aidé, la lutte contre la précarité énergétique, l'insertion professionnelle, l'inclusion numérique, la protection des droits des femmes, la prévention de la délinquance, et bien d'autres, trouvent **des réponses partout dans le territoire** le plus équitablement possible. C'est d'abord en donnant accès partout aux mêmes droits qu'une communauté se reconnaît comme telle. Trouver des réponses au chômage de longue durée qui abîme des générations successives d'habitants sera un impératif. La Mission locale, qui installe une antenne au cœur de la Chancellerie, est mobilisée dans la crise pour trouver à chaque jeune une solution. De son côté, l'Institut Communautaire d'Éducation Permanente (IMEP) continuera à porter l'ambition de l'éducation permanente en luttant contre la fracture numérique.

• **Faire de la cohésion culturelle la mère de toutes les cohésions.** Au-delà du progrès collectifs par les droits sociaux, le défi de fond posé aujourd'hui à la cohésion est culturel. C'est parce qu'elle partage des repères essentiels qu'une société locale « tient ensemble », malgré les différences, les disparités et même parfois les inégalités. Ces repères doivent être cultivés, transmis, réénoncés, réenchantés : c'est pourquoi la culture est et continuera à être l'objet de tant d'attention pour la communauté d'agglomération de Bourges Plus

Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques

Le projet de territoire revendique l'audace collective des aventures culturelles

L'ambition de Bourges Plus est économique, environnementale, sociale, mais elle est plus fondamentalement sociétale, au sens où elle vise à **renforcer l'intérêt et le goût de vivre ensemble dans le territoire**. Bourges Plus est juridiquement un établissement public de coopération intercommunale, et aspire à devenir, à travers cette forme institutionnelle, **une communauté d'habitants et de citoyens**, qui partagent des valeurs, des biens communs et la fierté de leur territoire.

L'invocation de la fierté de vivre dans l'agglomération de Bourges Plus n'est pas une manifestation d'orgueil. Les Berrichons et les Berryers sont réputés discrets et plutôt modestes. Ce sont des qualités humaines qui facilitent le vivre ensemble, mais qui ne sont pas incompatibles avec l'audace collective, comme le raconte à sa façon la déjà longue histoire du basket féminin professionnel à Bourges (le plus ancien club de la Ligue Féminine de Basket, 14 fois champion de France, 3 fois champion d'Europe), ou celle du Printemps de Bourges, rendez-vous majeur de la scène musicale en France qui a dépassé ses 40 ans.

Rendre ce genre d'audace contagieuse, pour **un territoire plus effervescent, plus créatif et plus épanouissant pour tous** fait partie des ambitions de Bourges Plus, et il n'y a pas de limite à ce « Bourges Plus » là. L'économie sociale et solidaire (ESS) peut et doit jouer ici un rôle fondamental. Elle n'est pas un secteur à part, encore moins un marché de l'emploi marginal. Avec 11 % de l'emploi, elle pèse aussi lourd dans le département du Cher que l'industrie de la défense, et traverse toutes les domaines d'activités : services aux ménages ; formation et insertion ; accueil, tourisme, loisirs ; éducation et culture ; santé et bien-être ; gestion environnementale ; petite production et réparation ; bâtiment ; cycle des produits alimentaires ; production de l'énergie renouvelable... Elle prouve que l'innovation sociale peut contribuer partout à renouveler les rapports économiques, et permet à ceux qui en ont été exclus d'y reprendre place.

Bourges Plus n'a pas de compétence réglementaire en matière de culture et de sport, sauf pour « la création et la gestion de centres aquatiques qui seraient créés par elle » (compétence facultative). Pour autant, la communauté est bel et bien un acteur culturel à part entière, par son action sur l'archéologie, par sa politique sur l'enseignement supérieur et son soutien au laboratoire de recherche artistique Ursulab, par sa stratégie globale d'accueil et d'attractivité et à travers la plupart de ses projets. C'est pourquoi elle porte la candidature de « Bourges capitale européenne de la culture 2028 » avec la Ville de Bourges, comme **elle accompagnera, par l'ensemble de ses compétences, les projets culturels des communes qui ont une portée communautaire et territoriale**. Il est temps de relancer la dynamique culturelle du territoire dont les belles ambitions des années 1960-70 se sont trop assagies.

En outre, Bourges Plus contribuera au renforcement de la fierté et de l'identité communautaire en réalisant **un nouvel hôtel de communauté dans les locaux de l'ancienne Maison de la Culture**, part remarquable du patrimoine berruyer. Il **incarnera la communauté civique et sera le siège de la démocratie territoriale**, représentative et participative, sans laquelle il n'y a pas de développement acceptable. C'est un projet majeur pour Bourges Plus, sa visibilité, sa lisibilité, son utilité.



Bourges mieux :
mieux **se déplacer**
et mieux **aménager**,
mieux **vivre**
et mieux **accueillir**

BOURGES MIEUX: MIEUX SE DEPLACER ET MIEUX AMENAGER, MIEUX VIVRE ET MIEUX ACCUEILLIR

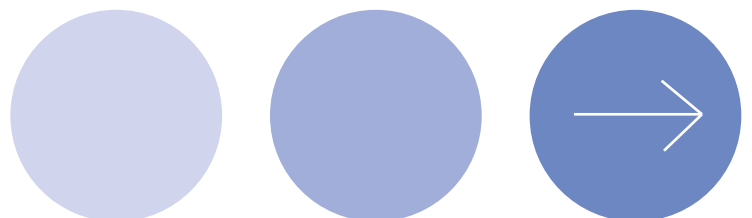
Le projet de territoire installe la perspective de nouveaux modèles de développement et d'aménagement

La communauté d'agglomération de Bourges Plus représente aujourd'hui aux yeux des Français un de leurs idéaux en matière de cadre de vie : une ville à taille humaine à forte identité patrimoniale formant une agglomération sans démesure mais bien dotée en services et commerces, avec une bonne proximité avec la nature, grâce à une couronne de campagnes et de villages qui offrent diverses possibilités à la trajectoire résidentielle à laquelle chaque ménage aspire au cours de sa vie.

Des situations de ce type d'une « ville-territoire » bien polarisée par son centre patrimonial, mais aussi fortement marquée par la dispersion résidentielle qui l'entoure, la France en compte des dizaines, voire des centaines. Bourges Plus est une des plus belles pour la richesse de son patrimoine, et des plus typiques pour l'intensité de sa périurbanisation.

Ce modèle de ville-territoire a cependant besoin d'être reconsidéré, ici comme ailleurs. Il ne génère pas que le meilleur pour la qualité de vie au quotidien et pour celle de l'espace habité, toutes fonctions confondues. Il active les déplacements sur des rayons de mobilité toujours plus amples, avec des inégalités en la matière de plus en plus mal vécues. Il procède d'une conception extensive de l'urbanisation, qui ne peut pas être durable. Il bouscule la ruralité en mettant les villages en difficulté dans leurs fonctions de base (commerces et services). Il doit assumer d'importantes charges de gestion des bâtiments remarquables parfois en friche. Et pourtant il reste attractif, et l'évolution du solde migratoire de Bourges Plus montre que le potentiel qu'il représente vu de l'extérieur est réel.

C'est pour continuer à s'inscrire dans ce modèle de ville à taille humaine en harmonie de développement avec sa campagne que Bourges Plus veut être aussi Bourges Mieux : **mieux dans le domaine crucial de la mobilité, qui est désormais le premier facteur d'inclusion ou d'exclusion selon qu'elle est facilitée ou pas** ; mieux dans le domaine de l'aménagement, celui des villes, bourgs et villages dont on a hérité et qu'il faut penser à transmettre plus beaux et plus confortables ; **mieux par son cadre général de services publics et d'intérêt collectif, en particulier d'éducation et de santé**, qui sont deux repères essentiels pour tout habitant présent ou à venir.



Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération

Le projet de territoire fait du droit à la mobilité de tous et partout un objectif central

Parce qu'elle est la condition de toutes les activités et la variable d'ajustement entre elles, au quotidien, la mobilité est devenue **l'objet des attentes et des revendications prioritaires**, devant le logement et l'emploi. Le territoire de Bourges Plus est très contrasté à cet égard : d'un côté, il progresse en matière d'offre de transport en commun, en appui sur son syndicat mixte Agglobus ; de l'autre, il demeure, hors de l'agglomération centrale, le royaume de l'automobile, ce qui laisse chaque ménage face à ses propres solutions, donc la population tout entière devant **de fortes inégalités de capacité de se déplacer et d'accéder** d'une manière générale.

Ce qu'on sait mieux aujourd'hui en matière de transport et de mobilité, c'est qu'il n'y a pas de solution unique et encore moins de solution miracle, et qu'**il faut combiner toutes les solutions possibles**, y compris celles qui peuvent conduire à économiser des déplacements, en appui sur les pôles de commerces et services de proximité, repérés dans le Plan Local d'Urbanisme Intercommunal comme cœurs de quartiers. La mobilité n'est pas une fin en soi, c'est l'accessibilité qui est réellement en jeu, y compris l'accessibilité numérique qui étend toujours plus son empire, mais crée de nouvelles inégalités de possibilités ou de capacités.

C'est pourquoi le projet de territoire est ici particulièrement riche en projets divers et concrets, sur lesquels des études ont été conduites parfois depuis plusieurs années déjà. Des projets importants sont en cours de réalisation, comme le plan vélo intercommunal, d'autres sont mûrs, sur lesquels il faut maintenant passer aux actes, comme l'aménagement des pôles d'échanges de Bourges. Deux enjeux fondamentaux les traversent tous.

>> L'enjeu de l'équité sociale : la mobilité est le nœud des nouvelles inégalités sociales, c'est à travers elle qu'elles sont le plus explicitement vécues. En annonçant **la volonté d'aller vers la gratuité des transports d'Agglobus**, Bourges Plus donne un signal fort pour plus de solidarité, d'intégration sociale et culturelle. Elle fait le choix de transformer la ville en apaisant la circulation en son cœur. **La mobilité doit devenir un bien commun** et cela vaut aussi, et tout particulièrement, pour les personnes à mobilité réduite, pour lesquelles la justice dans les accès est une revendication permanente.

>> L'enjeu d'équité territoriale : il ne s'agit pas d'imposer à tous les mêmes solutions de déplacement et d'accès, mais bien d'**apporter partout des réponses aux contraintes rencontrées au quotidien**. Dans les communes rurales, cela passe par la construction de solutions sur mesure, pour des flux qui, par définition, sont de faible dimension, mais n'en sont pas moins vitaux pour les personnes qu'ils concernent. L'agglomération ne doit s'interdire aucune expérimentation, pour construire, avec les habitants, les solutions qui leur correspondent.

Mieux aménager l'héritage et le confort urbains

Le projet de territoire s'appuie sur les centralités de toute taille pour porter un urbanisme durable

Bourges Plus a décidé en 2020 de retravailler son projet de Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pour aller dans le sens d'une plus grande modération de la consommation foncière et de l'artificialisation des sols. La communauté ne renonce pas pour autant à son ambition de développement et d'accueil. Si elle entend saisir sa chance pour accueillir celles et ceux qui veulent organiser leur vie à distance des grandes métropoles, elle inscrit cette ambition dans une autre approche de l'urbanisme.

Désormais, beaucoup de solutions d'urbanisation doivent être recherchées en priorité dans les espaces déjà urbanisés, à densifier, à mieux occuper, à requalifier, à reconverter. C'est un travail de mutation urbaine plus exigeant et plus difficile que la simple urbanisation d'extension, mais bien plus **soucieux des héritages** qu'il laisse. Un territoire qui ne cultiverait pas toutes ses centralités comme la prunelle de ses yeux seraient sur une très mauvaise pente.

L'enjeu de l'héritage et du confort urbains est particulièrement posé dans l'unité urbaine centrale. St-Doulchard a beaucoup investi dans la qualité de son espace public central. Bourges Plus s'est engagée dans l'action cœur de ville concernant le centre de Bourges, et va poursuivre dans cette voie avec le programme « Petites villes de demain » pour Mehun-sur-Yèvre. La Chapelle Saint-Ursin reconstruit son cœur de village, Trouy et Saint-Germain-du-Puy en ont lancé le projet. Des **pôles de proximité et de centralité de premier niveau sont à reconquérir** partout où les extensions urbaines du XXème siècle les a un peu oubliés. La forte identité des quartiers de Bourges doit être aussi une des assises de cette reconquête. Plus généralement, ce sont toutes les centralités, dans les quartiers comme dans les villages, qui doivent être considérées comme les lieux des réponses à apporter aux besoins du développement, et non plus les nouvelles extensions périphériques qui étirent le fonctionnement urbain et posent à terme bien des problèmes sociaux et environnementaux. Cela vaut en particulier pour l'appareil commercial de l'agglomération, qui devra désormais évoluer dans l'enveloppe existante et **imaginer de nouveaux projets attractifs sans extension nouvelle**. Et cela vaut d'autant plus que le vieillissement généralisé de la population, ici comme ailleurs, appelle un urbanisme adapté, très attentif aux fonctionnements de proximité.

D'ailleurs, le territoire de Bourges Plus a la chance de présenter des centralités riches d'un patrimoine exceptionnel, de tous âges, porteurs d'une forte identité. Trop de friches, publiques et privées, le ponctuent encore, mais elles sont autant de potentiels magnifiques pour réinventer les lieux, les quartiers, les ambiances et les activités. Progressivement, **il faut aller vers un urbanisme de recyclage systématique**, avant de se tourner en second lieu vers des extensions urbaines, lorsqu'il n'y a pas d'autres possibilités. Les projets en sont, certes, ralentis, et il faut donc les anticiper très à l'avance et s'en donner les moyens juridiques, financiers et opérationnels mais le bilan dans la durée est incomparable : l'urbanisme ne doit plus être une fuite en avant ; il est fondamentalement une quête de transformation des héritages, pour mieux les transmettre d'une génération à l'autre, et continuer à raconter l'histoire du territoire.

Mieux vivre dans les villages aussi

Le projet de territoire vise une véritable politique communautaire des villages en appui sur les projets locaux

Bourges Plus, c'est l'agglomération de la ville-centre et de quatre communes urbaines (St-Doulchard, St-Germain-du-Puy, La Chapelle-St-Ursin et Trouy nord), ainsi qu'une petite ville distincte (Mehun-sur-Yèvre), mais ce sont aussi trois pôles relais (Plaimpied-Givaudins, Marmagne et Berry-Bouy) qui se définissent eux-mêmes comme des villages, et une dizaine d'autres villages plus petits (en comptant Trouy bourg et le village de Givaudins) parfois organisés en deux ou trois hameaux bien distincts (pour Berry-Bouy, Vorly et Lissay-Lochy).

On vit avec plus de commodités dans un village doté de quelques commerces ou services d'une commune de 1 000 ou 2 000 habitants et près d'un axe de circulation, que dans un hameau d'une commune cinq à dix fois moins peuplée et à l'écart. **Les 11 communes rurales de la communauté ne font pas une réalité homogène**. Trois communes n'ont pas d'école, tandis que d'autres ont pu se doter progressivement de services à la petite enfance (crèches), aux personnes âgées (EHPAD), ou d'équipement sportifs et culturels.

En presque 20 ans (1999-2017), la plupart des communes rurales ont gagné des habitants, jusqu'à 41 % pour St-Michel-de-Volangis, 35 % pour Arçay, 29 % pour Morthomiers. Seuls Annoix et Vorly en ont perdu. **Les villages attirent, dans le Berry comme ailleurs**. Ils sont investis d'idéaux résidentiels, voire d'idéaux écologiques, et la crise du Covid les confirment dans l'esprit des Français comme la promesse d'un cadre de vie alternatif sur de nombreux plans. **Ils sont, de toute évidence, une richesse pour le territoire de la communauté**.

Le projet de territoire propose aux communes rurales d'agir dans deux directions :

>> **redonner de la qualité à l'espace bâti et au cadre de vie des villages**, en soutenant :

- Le réaménagement de l'espace central du village lorsque nécessaire, avec notamment une attention aux arbres remarquables et à l'inscription dans les trames vertes et les cheminements doux.
- La réintroduction d'activités commerciales.
- Le réinvestissement de lieux d'usage collectif.
- La revalorisation du patrimoine bâti historique.
- La réhabilitation énergétique des « passoires thermiques ».

>> Pour **redonner de la vie, des commodités et un élan collectif aux villages**, en soutenant :

- Toutes les solutions de mobilité qui doivent nécessairement combiner une offre de transport en commun sur les axes structurants et l'organisation de pratiques coordonnées de mobilité personnelle.
- La mutualisation des possibilités de développer, par grappes de communes, les services à la population, en particulier en matière de petite enfance d'une part (Berry-Bouy, Marmagne, Mehun-sur-Yèvre et Saint-Doulchard sont déjà organisés en ce sens), et de personnes âgées dépendantes d'autre part (la solidarité organisée autour des centres de vaccination éphémères a été un autre exemple à suivre).
- La mise sur le marché locatif de logements aidés en milieu rural aussi.
- Les projets publics, privés ou partenariaux pour développer l'hébergement touristique.
- Les projets d'animation festive et culturelle, dont les nouveaux habitants sont demandeurs et parfois porteurs, en particulier les jeunes ménages

Pour aller dans ces directions, le projet de territoire propose :

>> De doter la communauté d'agglomération d'une **Délégation aux nouvelles ruralités** dont la fonction sera l'appui à l'ingénierie de projet et à leur financement auprès des communes, en partenariat avec d'autres soutiens comme celui du Département.

>> De maintenir la politique du **fonds de concours communal comme levier de la politique communautaire des villages** bonifiant, comme c'est déjà le cas, le soutien aux projets communaux des petites communes. Ce fonds de concours fera l'objet en 2023, au moment de sa reconduction pour trois nouvelles années, d'un débat sur l'opportunité de l'orienter de façon prioritaire vers les projets communaux qui vont dans les directions sus-citées et portent à travers elles le projet de territoire.

Quelques projets communaux à portée communautaire

- > **À Annoix**, la mise en accessibilité de la mairie, l'installation d'un récupérateur d'eau de pluie pour la salle des fêtes et de l'écopâturage
- > **À Arçay**, le développement de l'observatoire astronomique en lien avec la politique de trame noire et un projet de café associatif ;
- > **À Berry-Bouy**, la pérennisation de l'installation des commerces sur la commune (boulangerie, coiffeur) avec des baux commerciaux adaptés ;
- > **À La Chapelle-Saint-Ursin**, le réaménagement du cœur du bourg ;
- > **Au Subdray**, la mise en place d'une solution géothermique pour la salle polyvalente ;
- > **À Lissay-Lochy**, le projet de réaménagement du centre-bourg et le développement d'une salle des fêtes associative dans un ancien restaurant ;
- > **À Marmagne**, un projet sur un espace naturel de prairie humide en bord de rivière et le développement de plusieurs projets en matière d'énergies renouvelables ;
- > **À Mehun-sur-Yèvre**, l'accueil d'entreprises de haute technologie et le projet Petites Villes de Demain ;
- > **À Morthomiers**, la réhabilitation des trottoirs de l'ensemble de la commune et l'aménagement d'un verger communal sur un terrain public ;
- > **À Plaimpied-Givaudins**, un projet d'une résidence sénior avec des logements domotisés ;
- > **À Saint-Doulchard**, un projet de rénovation thermique de bâtiments ;
- > **À Saint-Germain-du-Puy**, un projet de valorisation patrimoniale sur l'ancienne colonie pénitentiaire du Val d'Yèvre ;
- > **À Saint-Just**, la construction d'une nouvelle boulangerie et le développement d'une offre bio et locale dans les cantines scolaires ;
- > **À Saint-Michel-de-Volangis**, des projets de densification de parcelles en cœur de bourg ;
- > **À Trouy**, le projet de réhabilitation du château en centre-bourg pour y installer la mairie et un espace public ;
- > **À Vorly**, un projet pour le développement de la vie locale culturelle et associative.

Mieux accueillir toutes les générations du nouveau démographique

Le projet de territoire promeut un territoire accueillant pour tous et propose à la communauté d'avancer sur le terrain de l'éducation et la santé

Faire plus en attractivité, priorité des priorités, c'est aussi faire mieux en accueil. Chaque année, 11 % des ménages changent de domicile en France. En majorité, ils demeurent dans leur commune, et en grande majorité dans leur département, mais c'est tout de même 1,3 million de ménages qui font chaque année le choix de changer complètement de territoire. **Pourquoi pas le Cher, pourquoi pas Bourges et ses campagnes ?**

Deux pics de mobilité longue distance (c'est-à-dire hors du département de résidence) rythment la vie des Français : 20-30 ans, au moment des études supérieures, et 60-70 ans, au moment de l'entrée en retraite. **Bourges Plus veut pouvoir accueillir les deux, mais aussi les ménages d'actifs et leurs jeunes enfants**, sachant par ailleurs que les actifs les plus diplômés bougent trois fois plus que les autres.

Outre l'emploi pour les actifs, **deux sujets guident le choix des Français qui bougent : l'éducation et la santé**. Ce sont évidemment les préoccupations de la société tout entière, mobile ou non. Bourges Plus ne peut pas rester à l'écart de ces sujets majeurs pour la vie de chacun. La communauté n'est pas réglementairement compétente en matière d'éducation et de santé, mais en prenant en 2019 la compétence d'action *sociale d'intérêt communautaire* elle s'est ouverte des marges d'action partenariale avec les collectivités et institutions concernées.

>> **En matière d'accompagnement des enfants et des familles**, la communauté d'agglomération, qui est déjà mobilisée sur l'enseignement supérieur, veut apporter son appui à d'autres attentes de la communauté éducative du territoire pour concourir à l'épanouissement et l'émancipation des jeunes. L'éducation, **c'est l'affaire de la nation toute entière**, et l'école, plus particulièrement celle des communes dont c'est souvent le cœur de vie. Sous quelle forme et en jouant quel rôle complémentaire à celui des communes, du département et de la région qui sont là au cœur de leurs missions, la communauté d'agglomération peut-elle apporter sa pierre à l'édifice ?

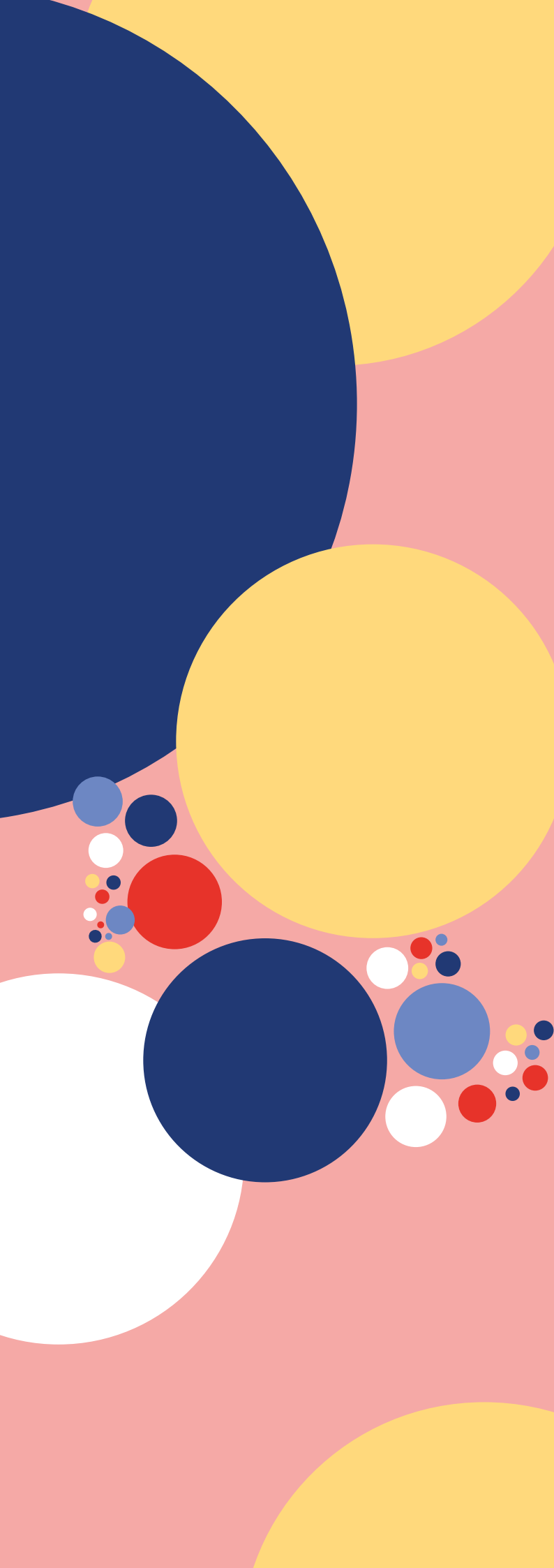
Il peut s'agir de **l'enseignement artistique**, autour du conservatoire de Bourges et en soutien aux écoles de musique existantes ou souhaitées. Il peut s'agir d'une action sur **l'éducation numérique**, incluant à la fois l'apprentissage des outils et celui de la distance à adopter à leur égard, compte tenu du problème de santé publique que les excès du numérique sont en train de développer dans toute la société, particulièrement sa jeunesse et ses enfants. Il peut s'agir de **mise à niveau des accès aux lieux d'éducation populaire et de culture pour tous les enfants et les jeunes**, pour que le handicap ne signifie plus l'exclusion. Il peut s'agir aussi d'une invitation à circuler entre les lieux et événements culturels du territoire avec une offre à préciser.

Le projet de territoire n'a pas de réponse toute faite : il ouvre ici une possibilité d'intervention qui reste à définir au plus près des attentes des acteurs des politiques de l'enfance et de la jeunesse et en fonction des capacités qui sont celles de la communauté. **Construire ensemble un projet pour la jeunesse, à travers des objectifs concrets et ciblés**, est une des conditions majeures pour être un réel territoire d'accueil, en même temps qu'il contribue au mieux vivre pour tous les habitants et protège ses enfants.

>> **En matière de santé**, la communauté d'agglomération souhaite participer à **l'élaboration du Contrat Local de Santé porté par le PETR Centre Cher**, ou prendre l'initiative sur des sujets bien délimités, en lien étroit avec ses compétences (air, eau, mobilités, ...). Là aussi, le projet de territoire propose d'ouvrir un cadre de travail, avec les partenaires de santé, publics et privés et les communes, pour que le territoire tout entier apporte des réponses en matière de prévention pour les ménages, installés ou à venir. Les plus de 60 ans font déjà 32 % de la population du département, et en feront probablement 40 % en 2050, selon les projections de l'INSEE : la politique de santé prendra nécessairement un poids croissant dans l'action de la communauté.

Bourges Plus veut **soutenir les différentes professions médicales et paramédicales au service d'un hôpital public de qualité**, qui fait entièrement partie des facteurs d'attractivité d'un territoire, pour un accès solidaire au bien-être. Il s'agit aussi de mailler toujours mieux les maisons et centres de santé, de former aux métiers du soin et de l'aide, de les valoriser.

La force d'un territoire, c'est aussi de reconnaître et promouvoir celles et ceux qui sont en première ligne en temps de crise, et au premier chef les agents de nos collectivités.



Bourges autrement :
augmenter
les capacités de projet
de tous les acteurs
du territoire

BOURGES AUTREMENT : AUGMENTER LES CAPACITES DE PROJET DE TOUS LES ACTEURS DU TERRITOIRE

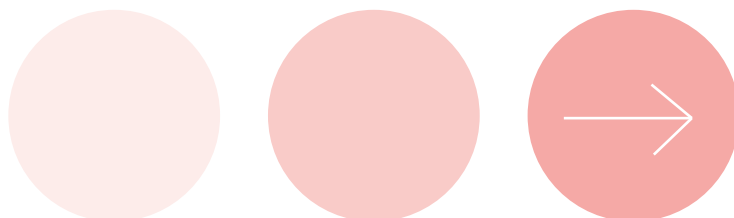
Le projet de territoire ouvre une nouvelle étape de l'intercommunalité

La communauté d'agglomération de Bourges Plus a-t-elle les moyens des ambitions qui précèdent, pour faire plus et mieux ? La réponse n'est pas certaine si elle ne fait pas évoluer les modalités du travail intercommunal qui sont les siennes depuis sa création, malgré les incontestables progrès réalisés au cours de ces 20 ans, notamment par la mutualisation des services avec la Ville de Bourges. Mais si elle accepte d'ouvrir une nouvelle étape pour commencer à s'y prendre autrement, de nouvelles perspectives peuvent s'offrir. Ce « autrement » consiste en un triple changement :

>> Changement des relations entre la communauté et les communes qui ont décidé de son existence. La communauté demeure à l'heure actuelle un guichet de services (voire une « banque » diront certains) : comment en faire une véritable communauté de projet qui, sans effacer les destins communaux, les galvanisent dans une espérance plus grande que chacun d'eux ? C'est un changement de posture politique pour les élus du territoire, et c'est aussi un changement, non moins profond et exigeant, de posture professionnelle pour les agents des collectivités concernées.

>> Changement d'échelle pour construire les solutions de demain, dès lors qu'il paraît évident que le périmètre des 17 communes ne correspond parfois plus à certaines réalités fonctionnelles à traiter, par exemple en matière de mobilité et de transport, ou en matière d'environnement et de politiques de transition écologique. Cela ne signifie pas qu'il faille nécessairement redéfinir le périmètre de la communauté, mais bien, et c'est déjà beaucoup, qu'il faut construire autour d'elle les alliances interterritoriales qui décupleront son efficacité, et cultiver toujours mieux les coopérations existantes.

>> Changement des rapports avec les partenaires multiples du développement territorial. La communauté d'agglomération de Bourges Plus veut faire plus et mieux, mais elle ne peut pas tout faire pour autant, et ne doit pas tout faire. Dans la société en général, les attentes de politiques publiques et d'actions de la part des pouvoirs locaux sont croissantes. Il faudrait pouvoir être sur tous les fronts. Or, il n'y a pas de sauveur suprême, il n'y a que l'efficacité collective, à laquelle Bourges Plus veut contribuer, par son rôle politique majeur au sein du système d'acteurs publics et privés du territoire. C'est ce système qu'il s'agit d'organiser désormais, au-delà du strict exercice des compétences d'action publique dévolues à la communauté.



Une autre relation entre les communes et leur communauté : la coopération par les projets

Le projet de territoire propose une nouvelle relation entre la communauté et les communes et de nouvelles façons de travailler ensemble

Communes et communautés agissent de concert, et souvent seulement en parallèle, au sein du « bloc local ». Ce bloc local est fondé sur le partage des compétences, la spécialisation fiscale qui l'accompagne désormais, et un principe constitutionnel qui vaut partout en France : l'établissement public de coopération intercommunale est au service des communes. Cependant, même sur ces bases juridiques communes, toutes les intercommunalités ne jouent pas partout le même rôle en France au sein de leur bloc local respectif.

Au bout de près de 20 ans d'expérience, **le choix initial qui a présidé à la création de Bourges Plus a montré son utilité, mais aussi ses limites** : il n'a pas permis réellement aux communes de se rassembler autour d'un projet communautaire agrégateur. La communauté s'est trop souvent cantonnée aux champs techniques des compétences transférées. Dans ces conditions, la dynamique de projets est restée souvent uniquement communale. De ce fait, Bourges Plus a réalisé depuis 20 ans beaucoup d'études qui sont restés sans suite, ce qui lui a été ensuite reproché. Le projet de territoire de 2021 propose deux virages importants pour son fonctionnement de la communauté :

>> Que le bloc local s'organise autrement, pour que Bourges Plus et les communes puissent réaliser leurs ambitions en convergence.

- Le projet de la communauté n'est pas d'étendre nécessairement son domaine de compétences toujours plus au détriment des communes : il est de **travailler toujours plus étroitement avec les communes**, pour que leurs projets convergent avec celui de la communauté et le nourrissent. En paraphrasant J.F. Kennedy à propos de l'Amérique, on pourrait dire : « ne demandez pas seulement ce que la communauté peut faire pour vous, demandez-vous aussi ce que vous pouvez faire pour la communauté ».

- Concrètement, ce n'est pas la pratique souveraine des compétences exclusives qui doit animer le bloc local, avec des communes et une communauté qui travaillent séparément chacune à leur niveau et en domaines séparés, mais celle de la **coopération systématique entre niveaux et par des groupes-projet**, qu'ils soient d'initiative communale ou communautaire. La coopération par projet est le principe de base de « Bourges Autrement ».

>> Que le travail des agents (directions et services) de la communauté et des communes s'organisent progressivement autour de projets partagés.

- Le silotage par champ de compétence est la maladie chronique de l'administration territoriale et de l'administration en général. A l'échelle d'une communauté de travail comme celle de Bourges Plus et de ses 17 communes, on peut agir pour dépasser ce constat. Le travail en groupes-projet consiste à **organiser des équipes dédiées d'agents des deux niveaux du bloc local, pour la durée du portage du projet considéré**. Ce principe n'efface pas la nécessité de maintenir une administration de gestion par domaine de compétence, elle la complète par un management transversal d'une part de l'administration intercommunale et des administrations communales.

- De ce point de vue, la mutualisation partielle réalisée entre le Ville de Bourges et Bourges Plus doit être reconsidérée. La mutualisation a permis de donner à la communauté les moyens de gestion indispensables qui devaient accompagner les transferts de compétence dont elle est née. Mais elle a pu donner en même temps un mauvais signal aux autres administrations communales de la communauté et à leurs élus, celle d'un couple privilégié dont ils étaient exclus. Le passage à l'organisation systématique de groupes-projet, impliquant les communes avec les moyens qui sont les leurs, sur les projets autour desquels communes et communauté décident de se réunir, permettrait de dépasser ce soupçon et de contribuer à une meilleure implication du bloc local dans son ensemble. Les élus ont déjà pu en faire l'expérience positive lors de l'élaboration du PLUI, dans le fonctionnement des services instructeurs en urbanisme réglementaire. Ils projettent de le faire par le déploiement mutualisé des services informatiques, à travers les projets d'échange d'expériences et de compétences pour mise en accessibilité des bâtiments publics ou la définition de la trame verte et bleue. Il s'agit maintenant d'inscrire cette logique de travail étroit entre communes et communauté dans le futur Pacte de gouvernance qui les liera.

Une politique de coopération à toutes les échelles, au-delà du territoire (Bourges Plus n'est pas une île)

Le projet de territoire est une politique des alliances interterritoriales tous azimuts

Au-delà du bloc local que forment la communauté et ses communes, le projet de territoire se veut aussi un cadre stratégique de coopérations interterritoriales élargies. Ces coopérations sont à plusieurs échelles, et chacune d'elles porte un enjeu spécifique, qui relève soit de **politiques de voisinages**, en proximité donc, soit de **politiques de réseaux**, à distance avec d'autres agglomérations. Elles doivent faire partie des missions des élus de Bourges Plus, qui sont autant d'ambassadeurs de leur territoire, mais aussi des agents, qui savent que l'efficacité de leur travail tient de plus en plus à son approche interterritoriale.

>> Avec le Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) Centre-Cher et les intercommunalités qui le composent, Bourges Plus travaille déjà sur le futur Contrat Local de santé et l'élaboration d'un Projet Alimentaire Territorial. Elle veut poursuivre en partageant, à travers le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Avord-Bourges-Vierzon, la vision générale du développement durable et de l'aménagement du grand territoire, et son positionnement dans la région Centre-Val-de-Loire. Des enjeux stratégiques comme ceux de la mobilité interurbaine et périurbaine, des ressources environnementales sous tension (eau, biodiversité, cycle des matières), de l'offre portée par le service publics, notamment hospitalier, ou encore de l'accueil d'entreprises très consommatrices d'espace, pourront faire l'objet de conventions intercommunales, à l'échelle des six Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) ou avec les EPCI volontaires. Pour les années à venir, Bourges Plus fait le choix de ces modalités de travail coopératif resserré, plutôt que celui des recompositions territoriales qui bousculent en permanence le système des acteurs locaux. Autrement dit, **le projet de territoire de Bourges Plus est, par définition, intercommunal, mais il est aussi résolument intercommunautaire, avec ses voisins.**

>> Avec le Département du Cher, Bourges Plus porte des intérêts inséparables qui parcourent tout le présent projet de territoire, en premier lieu dans son ambition de plus d'attractivité et de plus de solidarité. La coopération entre l'Agglomération et le Département est décisive, en particulier dans les domaines dans lesquels le Département est chef-de-file. En matière d'accès au logement aidé, d'insertion sociale et professionnelle, d'action sociale et de soutien aux plus fragiles, de politique éducative et de la jeunesse, de politique de santé et de soutien aux personnes âgées dépendantes, d'accessibilité et de handicap, de politique culturelle et de musées, d'accès au sport pour le plus grand nombre, de promotion et offre touristiques en réseau, de liaisons routières stratégiques (comme Bourges-Châteauroux) **c'est toujours en étroite intelligence avec le Département que Bourges Plus veut avancer.**

>> Avec les autres agglomérations de la région Centre-Val-de-Loire ou en proximité, il s'agit de renforcer l'effet réseau et les complémentarités entre villes petites et moyennes (Vierzon, Châteauroux, Issoudun, St-Amand-Montrond, Nevers...) pour valoriser nos atouts communs mais aussi proposer voire revendiquer, en particulier en ce qui concerne la fréquence et la régularité du service ferroviaire vers Paris. **Se faire entendre en tant que grappe de villes**, certes de taille modeste, mais riches de leurs activités conjointes, doit permettre de rééquilibrer les relations avec les territoires plus métropolisés. Avec ceux-ci (Orléans, Blois, Tours), des stratégies communes sont à écrire, pour l'équilibre de l'offre de santé, pour l'enseignement supérieur, la recherche et l'innovation, pour l'offre touristique autour de la nature et du patrimoine culturel. La forme de ces coopérations reste à définir, qu'il s'agisse d'une structuration en pôle métropolitain ou de **protocoles bilatéraux ou multilatéraux, concrets et ciblés, sur les enjeux partagés**. Elle le sera en lien étroit avec la Région Centre-Val-de-Loire qui a besoin de ses villes fortes.

>> Au-delà de l'horizon régional et de celui du grand voisin francilien, Bourges Plus a des raisons d'établir des coopérations plus larges encore, sur la base de projets scientifiques et techniques, culturels et artistiques, événementiels et associatifs, etc. L'attractivité d'un territoire se mesure aussi à sa capacité à s'ouvrir à l'étranger et à l'altérité. Les projets lointains entraînent les projets locaux. **Les coopérations internationales** portées par les communes, les entreprises, les associations locales enrichissent l'ensemble du territoire. Parce que les enjeux environnementaux, au cœur de ses compétences, sont éminemment des sujets globaux, Bourges plus ambitionne de développer des coopérations internationales sur ces sujets majeurs (eau, économie circulaire, « une seule santé »). C'est aussi tout le sens de la **candidature de Bourges pour être Capitale européenne de la culture en 2028, qui doit être aussi la candidature de toute la communauté d'agglomération**.

Le partenariat de projets avec les forces vives du territoire

Le projet de territoire a vocation à être le projet de tous les acteurs du développement du territoire

Le projet de territoire de la communauté d'agglomération de Bourges Plus n'est pas le projet du seul établissement public de coopération intercommunal, engageant ses élus et ses agents. Il est cela, mais il veut aussi être beaucoup plus. **Un projet de territoire, c'est une dynamique, un processus de transformation**, ce n'est pas seulement un programme d'opérations publiques à réaliser dans un temps donné. **Les entreprises, les habitants, les usagers, les citoyens, les associations, les institutions publiques et privées, les groupements professionnels, les clubs, et toutes les forces vives du territoire dans leur diversité sont les parties prenantes du développement territorial.**

Travailler avec toutes ces parties prenantes, dans le sens du projet de territoire sur lequel il s'agit donc de converger, n'est pas une mince affaire. Cela implique pour tout le monde de « s'y prendre autrement », et d'accepter de partager en partie les objectifs, les façons de faire et les projets de chacun, à travers le projet de territoire. Il ne s'agit pas de tout mélanger : chaque partie prenante a ses intérêts propres et ses responsabilités, son périmètre d'action, ses priorités et ses logiques, ses moyens et ses urgences. Mais **il s'agit bien de les décloisonner et de rechercher les bénéfices de leur articulation, sur la base du présent document d'orientations.**

Le conseil de développement est un des cadres prévus par la loi pour aller en ce sens. La communauté d'agglomération souhaite **s'appuyer sur le conseil de développement constitué à l'échelle du PETR**, qui est la bonne échelle pour une mobilisation plurielle. Ecouter les avis formulés par ce conseil de développement, y compris sur les sujets dont il se saisit de lui-même, pouvoir compter sur ses capacités prospectives ou ses capacités d'évaluation, s'appuyer sur lui pour proposer le débat à un large public, sont les attentes que Bourges Plus formule à son égard.

D'autres cadres de projet sont à activer en parallèle :

>> Avec les habitants, les usagers, les citoyens et leurs associations, Bourges Plus propose de **travailler par sujets et projets concrets**, renouvelant les solidarités de proximité, entre voisins et entre générations, notamment dans le sens de la mise en oeuvre des actions annoncées par le Plan Climat :

- Organisation et coordination, à travers des projets citoyens, de la production domestique ou coopérative et de l'autoconsommation des énergies renouvelables.
- Contributions de tous ordres au Projet Alimentaire Territorial (compostage collectif, jardins partagés et jardins ouvriers, agriculture urbaine et projets d'insertion, prise en charge des invendus...)
- Implications dans des **Assises de l'eau**, rassemblant largement les nombreux acteurs du cycle de l'eau, de la gestion de l'eau en ville comme dans les espaces ruraux.

>> Avec les institutions culturelles, éducatives, sportives, de santé, Bourges Plus souhaite faire vivre des partenariats de projets qui permettent de les impliquer dans le projet de territoire. Par exemple, avec l'ensemble des acteurs de l'enseignement supérieur, Bourges Plus propose d'écrire **une stratégie commune concernant la vie étudiante et les synergies possibles entre formations**.

>> Avec les entreprises et leurs représentants, dont les chambres consulaires, Bou Bourges Plus propose d'établir des relations durables pour partager régulièrement les réflexions sur les dynamiques du territoire et échanger sur les besoins et les attentes. Le projet de territoire doit être une invitation pour des rencontres informelles avec les dirigeants, mais aussi les salariés, sous des formes qui conviennent à chacun.

Par son Projet de territoire 2021, Bourges Plus propose sa vision stratégique globale et annonce les engagements qui lui reviennent et que la communauté porte à travers ses propres politiques publiques. Ce document veut être une plateforme pour réunir et engager dans le même sens tous les acteurs publics et privés qui croient dans le territoire. Il n'est donc pas une fin, mais un commencement : il est un marqueur, un repère politique fort, dans un processus de projet pour le territoire qui doit se poursuivre et s'amplifier.

FICHES-PROJETS

Bourges Plus : plus d'ambition, plus de transition, plus de fierté et plus de solidarité

Plus d'ambition pour le Cher et sa locomotive : éclairer le chemin de l'attractivité

[>> Fiche 1 - Lahitolle](#)

[>> Fiche 2 - Réhabilitation de l'ENSA](#)

[>> Fiche 3 - Développer l'innovation pour les industries stratégiques du territoire : le centre de ressources des industries de défense \(CID\)](#)

[>> Fiche 4 - Le foncier économique de demain](#)

[>> Fiche 5 - Les vélo-routes sur le territoire de Bourges Plus : Cœur de France à vélo \(V46\) et la V48 \(étang du Puits / cathédrale de Bourges\)](#)

[>> Fiche 6 - Développer les énergies renouvelables comme facteur d'attractivité et de résilience économique](#)

Plus d'actes concrets en faveur de la transition énergétique et écologique : être à la hauteur des enjeux de l'urgence climatique

[>> Fiche 7 - Le Plan Climat Air Energie Territorial : une feuille de route partagée pour mettre en œuvre la transition énergétique](#)

[>> Fiche 8 - Cycle de l'eau et changement climatique](#)

[>> Fiche 9 - Sécurisation des points de captage d'eau potable et de leurs aires d'alimentation de captage \(AAC\)](#)

[>> Fiche 10 - Définition d'une politique de développement des trames verte, bleue et noire du territoire de l'agglomération](#)

Plus de solidarité sociale et territoriale à l'échelle de l'agglomération : pas de laissés pour compte dans notre projet

[>> Fiche 11.1 - Le contrat de ville 2015/2022](#)

[>> Fiche 11.2 - La convention pluriannuelle du programme de renouvellement urbain Chancelerie/Les Gibjoncs](#)

[>> Fiche 12 - Institut Communautaire d'Education Permanente \(IMEP\)](#)

[>> Fiche 13 - PLH 2022-2028 : élaboration de la stratégie locale en matière d'habitat de l'agglomération](#)

[>> Fiche 14 - Amélioration de l'Accessibilité du territoire de Bourges Plus](#)

Plus de fierté de vivre dans notre agglomération : renforcer la vie culturelle, sportive, et les marqueurs civiques

[Fiche 15 - Requalification d'un bâtiment emblématique de Bourges pour développer un projet hybride rassemblant une partie des services de l'Agglomération, un centre d'interprétation et un lieu d'accueil touristique](#)

[>> Fiche 16 - Bourges Plus Capitale Européenne de la Culture 2028](#)

[>> Fiche 17 - Centre de Conservation et d'Etudes \(C.C.E.\)](#)

Bourges Mieux : mieux se déplacer et mieux aménager, mieux vivre et mieux accueillir

Mieux pouvoir se déplacer partout et accéder aux centralités de l'agglomération

[>> Fiche 18 - Le réseau de Bus à Haut Niveau de Service de l'Agglomération de Bourges et le pôle de la gare de Bourges](#)

[>> Fiche 19 - Plan Vélo Intercommunal](#)

[>> Fiche 20 - Nouvelles solutions de mobilités sur le territoire d'Agglobus](#)

Mieux aménager l'héritage et le confort urbains

[>> Fiche 21 - Programme Action Cœur de Ville de Bourges](#)

[>> Fiche 22 - Reconquête des friches et projets culturels : Axereal](#)

[>> Fiche 23 - La rénovation des logements](#)

Mieux vivre dans les villages aussi

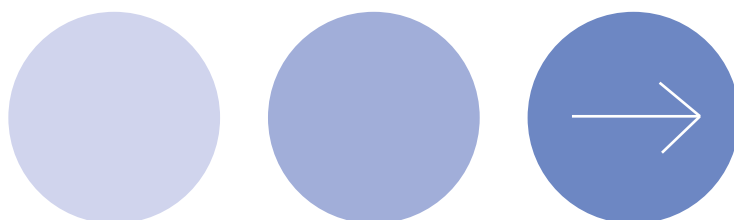
[>> Fiche - Quelques projets communaux à portée communautaire \(dans le corps du document\)](#)

Mieux accueillir toutes les générations du renouveau démographique

[>> Fiche 24 - Bourges Vie Nouvelle : développer l'attractivité du territoire de Bourges Plus afin d'attirer de nouvelles populations](#)

[>> Fiche 25 - Un numérique inclusif et responsable comme levier stratégique des acteurs du territoire et soutien à l'économie](#)

[>> Fiche 26 - Mutuelle complémentaire santé territoriale](#)



FICHE 1 - LAHITOLLE

• **Porteur du projet** : Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges

• **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen, long terme

• **Visée stratégique du projet** :

Le quartier Lahitolle, ancien faubourg et site industriel majeur de la ville de Bourges, a fait l'objet de mutations profondes et d'importants remaniement urbains depuis de nombreuses années.

Bourges Plus, a acquis auprès de l'Etat une partie du site industriel en vue d'un nouveau quartier à dominante enseignement supérieur, économique, tertiaire. La revitalisation de l'ensemble du quartier historique doit également recréer du lien avec le centre-ville et inciter le dialogue entre ce pôle universitaire et les fonctions urbaines du cœur de ville.

• **Objectifs du projet** :

- La valorisation d'une friche industrielle située aux portes du centre de ville de Bourges,
- Le développement de l'enseignement supérieur pour tendre vers un campus universitaire
- Le renforcement du pôle technologique
- L'intégration d'un gymnase destiné principalement à l'INSA dans le quartier ;
- Le développement de surfaces cessibles destinées à l'accueil d'activités économiques à vocation tertiaires en lien avec le développement du territoire / attractivité du territoire et la requalification du quartier (deux axes enseignement supérieur et activités économiques innovantes) ;
- La possibilité de développer des immeubles de logement, notamment étudiant, sur le long de la rue de Pignoux.
- La gestion de la pollution industrielle ;
- L'intégration des enjeux environnementaux ;
- L'articulation entre la requalification du quartier et le projet de site du Centre de Formation de la Défense (CFD) ;
- L'ouverture de ce site à son quartier environnant et plus largement au cœur de ville

• **Perspectives du projet** :

- Ouverture des infrastructures réalisées lors de la 2ème tranche de travaux ;
- Engager l'aménagement de la 3ème et dernière phase d'aménagement
- Accompagner le projet de Campus CCI et plus largement les porteurs de projet
- Construction du gymnase universitaire

• **Partenaires associés au projet** : INSA, SEM TERRITORIA, ETAT, CFD, CCI du Cher, Conseil de quartier, les entreprises présentes sur le quartier (UIMM, Cetim Centre - Val de Loire, SDE, Rectorat, Orphéopolis, INSPE...)

• **Budget prévisionnel 2021** : 1 744 000 € HT

FICHE 2 - RÉHABILITATION DE L'ENSA

- **Porteur du projet : Bourges Plus**

- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges, agglomération, Région

- **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen, long terme

- **Visée stratégique du projet** : L'École Nationale Supérieure d'Art, créée en 1881 à Bourges, a marqué la ville au fil des années en offrant à Bourges des générations successives de jeunes artistes et des enseignants célèbres. En sont issus des initiatives remarquables, en particulier dans les trente dernières années le pôle culturel associatif de l'Antre-peaux et son laboratoire de recherche Ursulab, Bourges Contemporain, la galerie la Box, des post-diplômes en partenariat avec le Conservatoire de musique et de danse, une action culturelle forte enfin autour de sa formation de plasticiens intervenants. Au plan régional, l'ENSA de Bourges est la seule école nationale (on en compte sept en France), la première en arts visuels.

Une convention entre Bourges Plus et l'École Nationale Supérieure d'art, signée en 2014 pour la période 2014/2023 prévoit des travaux de rénovation conséquents sur l'école. Cette rénovation significative du patrimoine, indispensable au vu de l'état du bâtiment, a pour objectif de garantir le maintien de l'école au cœur de la ville. Ce projet a par ailleurs été inscrit dans le programme Action Cœur de Ville, contribuant ainsi à la revitalisation du centre de Bourges. Le montant des travaux prévus dans la convention 2014/2023 s'élevait à 3 255 K€. La dégradation du bâtiment va imposer des travaux complémentaires, certains en urgence. Une nouvelle convention est en cours de négociation avec l'ensemble des partenaires, afin de lancer une nouvelle phase de travaux et maintenir le rayonnement de l'école dans la ville et dans son agglomération.

Au-delà de l'intervention sur le bâti, une seconde convention traite spécifiquement de l'accompagnement par Bourges Plus des actions de l'école, dépassant sa seule mission d'enseignement pour ouvrir sur les formations post-diplômes dans les domaines sonores, de l'intervention artistique et des métiers de l'exposition, et inscrivant l'école dans des réseaux et des labels nationaux..

- **Objectifs du projet :**

- La valorisation d'un monument historique en cœur de ville
- L'ouverture de la cour sur la place Cujas, nouvelle centralité
- Le développement de l'enseignement supérieur et de filières artistiques spécifiques
- Renforcer la visibilité de Bourges comme Ville accueillante pour les artistes

- **Perspectives du projet :**

- l'établissement d'un schéma directeur immobilier permettant l'élaboration d'un programme pluriannuel d'intervention (avec un phasage financier des travaux) ;
- l'élaboration du dossier de consultation de la maîtrise d'œuvre et la coordination de l'ensemble des interlocuteurs de ce dossier (DRAC, CRMH, ABF, architecte conseil de la DGCA, ENSA, etc.) ;
- la montée en puissance de la convention d'accompagnement des actions de l'école.

- **Partenaires associés au projet** : Etat, DRAC, DGCA, ENSA, Région Centre Val de Loire

- **Budget prévisionnel 2021** : au-delà des 3,255 M€ de la convention actuelle, le programme de travaux est en cours de réévaluation. 3 M€ sont inscrits par l'Etat au titre du CPER 2021-2027.

Aller au terme de la réhabilitation engagera sans doute les partenaires au-delà de cette échéance.

FICHE 3 - DÉVELOPPER L'INNOVATION POUR LES INDUSTRIES STRATÉGIQUES DU TERRITOIRE : LE CENTRE DE RESSOURCES DES INDUSTRIES DE DÉFENSE (CID)

- **Porteur du projet : Bourges Plus**

- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus, le département du Cher et la région Centre-Val de Loire

- **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen, long terme

- **Visée stratégique du projet** : l'industrie de défense représente plus 5000 emplois directs dans l'agglomération, dans une trentaine d'entreprises, PME et ETI. On compte également plus de 4000 personnels civils et militaires du Ministère des Armées sur le territoire. Pour pérenniser cette présence, les industriels ont besoin d'un soutien fort de la collectivité et de s'inscrire dans un territoire dynamique. En développant un programme centré sur l'innovation, Bourges Plus ambitionne de fédérer le tissu autour de projets structurants et technologies de pointe telle la cybersécurité pour rester attractive. Créé en 2017, le CID porte une partie de ces ambitions. L'objectif est également de développer la visibilité de Bourges Plus auprès des acteurs économiques.

- **Objectifs du projet** : Le projet cherche à attirer et développer l'activité en visant spécifiquement deux cibles :

- >> Les jeunes pousses du digital capables de modifier profondément les technologies et processus de productions (impression 3D, cybersécurité, industrie 4.0...) et les jeunes pousses capables de proposer de nouveaux produits s'appuyant sur les compétences déjà fortes du territoire : mécanique de précision, transformation de matériaux, électronique... via un outil d'accélération « DefStart l'accélérateur » vers le marché de la défense et les marchés duaux (civils et militaires) ;

- >> Les entreprises industrielles déjà présentes sur le territoire en faisant la promotion de leur savoir-faire, facilitant leur mise en relation avec les acteurs institutionnels du territoire (collectivités, armées) et en les soutenant dans la dynamisation de leur outil industriel.

- **Perspectives du projet** :

- >> Installer 2 start-up lauréates sur le territoire en mai 2021, et déployer « DefStart l'accélérateur » ;

- >> Accompagner à la création et au déploiement d'un Groupement d'intérêt d'entreprise (GIE) pour la mécanique de précision dans le domaine des matériels militaires ;

- >> Organiser plusieurs événements à dimensions régionale et nationale (Université de la Défense, La Fabrique défense, Ateliers Industriels, Ateliers Cyber) et présence sur des salons internationaux (Eurosatory) ;

- >> Renforcer le partenariat avec la Direction générale de l'armement et son établissement de Bourges « techniques terrestres » (DGA-TT) pour l'animation du cluster technique Lahitolle ;

- >> Développer la culture et les outils de cybersécurité sur le territoire au travers de nouveaux outils de formation, d'emploi et de mutualisation de moyens.

- >> Accompagner à la mise en place d'une filière pyrotechnie, avec un volet formation et la perspective de relocalisations industrielles.

- **Partenaires associés au projet** : DGA-TT, Ecoles Militaires de Bourges (EMB), Région Centre-Val de Loire, Dev'Up, CCI du Cher, CRT CRESITT, Cetim Centre-Val de Loire, Groupe SII, Bellicom ; UIMM.

- **Budget prévisionnel 2021** : 121 700 €

FICHE 4 – LE FONCIER ÉCONOMIQUE DE DEMAIN

• **Porteur du projet** : Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus, en particulier les communes de Bourges, Saint Germain du Puy et Saint Doulchard

• **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen terme

• **Visée stratégique du projet** : La reconquête des friches constitue un enjeu majeur d'aménagement durable de notre territoire pour répondre aux objectifs croisés de maîtrise de l'étalement urbain, de revitalisation urbaine et, par conséquent, de limitation de la consommation des espaces naturels et agricoles. Le recyclage foncier implique de lourdes procédures d'acquisition, de remembrement, de dépollution et d'aménagement mais également un investissement difficilement soutenable par la seule collectivité sans l'appui financier de partenaires institutionnels (Etat, Région ...).

Les projets soutenus par la collectivité visent l'exemplarité en matière de développement (sobriété foncière et énergétique, intensification des usages par la multifonctionnalité, valorisation des circuits courts, respect environnemental avec un fort accent porté sur la végétalisation et le cycle de l'eau ...) mais également une diversité des usages (voies vertes, parcs et équipements pour la famille). La ville devant également se construire sur elle-même, le foncier économique retrouvera le cœur des quartiers notamment grâce aux réflexions en cours dans le cadre du NPNRU (Cap Nord, site Axéreal par exemple) mais aussi au nord de la gare, à Lahitolle, etc. Certaines zones d'activités devront trouver de nouvelles destinations en lien avec les exigences de protection des ressources notamment en eau, comme le secteur du Porche. Plusieurs objectifs stratégiques relèvent de cet enjeu :

>> Conforter et amplifier la dynamique de développement économique pour consolider le poids économique de l'agglomération et des communes notamment en réservant des espaces constructibles pour permettre aux entreprises en place de poursuivre leur développement.

>> Développer de nouvelles capacités d'accueil d'activités économiques soit via la requalification de parcs d'activités existants ou la revalorisation de friches économiques.

Sur différents secteurs du territoire offrir des sites de développement aptes à accueillir sur de nouveaux parcs d'activités des typologies d'activités complémentaires et variées.

Soutenir le développement économique du territoire et renforcer l'exploitation de ses atouts

• **Objectifs du projet** : optimiser l'utilisation du foncier ; recycler les friches foncières ; favoriser l'implantation de nouvelles entreprises ; permettre la création d'emplois.

• **Perspectives du projet** :

>> Finaliser la requalification de la zone d'activités des Danjons

>> Requalifier le zone d'activités économiques Charité-Sancerrois et déboucher sur un nouveau zonage des activités

>> Poursuivre l'aménagement du secteur du Moutet en densifiant l'usage du foncier

>> Aménagement du site Villepellet-COMITEC derrière la gare

>> Friche Axéreal (Cf. fiche n°15)

>> Développement de la zone d'activités artisanale du Bois-Givray à Trouy et valorisation de celle de Berry-Bouy

• **Budget prévisionnel** : acquisitions foncières : 3 000 000 € (montant AP) ; Danjons : 5 000 000 € (montant AP) ; Lahitolle (tranche III) : 5 300 000€ (montant AP) ; Charité-Sancerrois : 90 000 € (2021).

FICHE 5 - LES VÉLO-ROUTES SUR LE TERRITOIRE DE BOURGES PLUS: CŒUR DE FRANCE À VÉLO (V46) ET LA V48 (ÉTANG DU PUIITS / CATHÉDRALE DE BOURGES)

• Porteurs du projet :

- >> **Cœur de France à Vélo** : syndicat mixte du Canal de Berry et CD du Cher
- >> **V48**, Véloroute Loing - Loire - Berry : études de faisabilité par le CD du Cher

• Communes et territoires concernés par le projet :

- >> **Cœur de France à Vélo** : Bourges Plus et les communes membres du syndicat mixte du Canal de Berry sur le territoire de Bourges Plus (Mehun-sur-Yèvre, Marmagne, Bourges, Plaimpied-Givaudins, Saint-Just et Annoix), Région Centre-Val de Loire
- >> **V48** : Bourges Plus, Saint-Doulchard, Bourges, CC Sauldre et Sologne, CC Terre du Haut Berry, Région Centre-Val de Loire

• Horizon temporel de réalisation :

- >> **Cœur de France à Vélo** : un tronçon entre Plaimpied-Givaudins et Annoix reste à aménager en 2021 ou 2022
- >> **V48** : à moyen terme (études de 2021 à 2025 et travaux de 2022 à 2026)

• **Visée stratégique du projet** : Cœur de France à vélo et la V48 participent au maillage du schéma national et régional des véloroutes. Equipement structurant à destination touristique permettant de relier Montluçon à Tours (Cœur de France à Vélo) et Argent-sur-Sauldre à Bourges (V48). Cœur de France à Vélo permet de disposer d'une boucle pour les cyclotouristes depuis la Loire à vélo. La V48 propose un itinéraire pour relier le Canal de Berry à la Loire. Ces deux équipements s'articulent avec le plan vélo intercommunal de Bourges Plus et par leurs connections vers l'ouest, le nord, le sud et l'est peuvent faire de Bourges un vrai carrefour du cyclotourisme régional.

• **Objectifs du projet** : développer le cyclotourisme pour en faire un levier de développement et aménager un équipement structurant pour les populations locales. Le canal de Berry et la V48 permettent des déplacements de tourisme, de loisir mais aussi de mobilité quotidienne. Un des objectifs sera d'attirer vers les bourgs et leurs commerces les utilisateurs de ces deux axes.

• **Perspectives du projet** : mise en œuvre des aménagements et valorisation touristique. La valorisation touristique nécessitera une coordination entre les enjeux de mobilité et de tourisme et entre l'agglomération et les communes pour réaliser les signalétiques, les services et les communications adaptées. Indicateurs de suivi : linéaire mis en œuvre et fréquentation des itinéraires.

• Partenaires associés au projet :

- >> **Cœur de France à Vélo** : Bourges Plus et les communes membres du syndicat mixte du Canal de Berry sur le territoire de Bourges Plus ainsi que la Région Centre-Val de Loire. Concernant l'enjeu cyclo-touristique de cet axe, l'Ad2t et les entreprises bordant le canal sont aussi des partenaires potentiels.
- >> **Pour la V48** : Bourges Plus, Saint-Doulchard, Bourges, CC Sauldre et Sologne, CC Terre du Haut Berry ainsi que la Région Centre-Val de Loire.

• Budget prévisionnel :

>> **Cœur de France à Vélo de Thénieux à Plaimpied-Givaudins** : 6 371 158 € (budget annoncé en 2016) correspondant à la phase 1. La phase 2 de Plaimpied à Bannegon n'est pas encore chiffrée.

A ce jour le montant des travaux déjà réalisés sur le territoire de Bourges Plus s'élève à 3 037 111,60 € HT. Participation de Bourges Plus : 224 000 € (Fonds de concours). Pour

>> **Véloroute Bourges Etang du Puits/Cathédrale de Bourges** : Budget Prévisionnel 7 835 000 €. Participation de Bourges Plus : en cours de définition.

FICHE 6 - DÉVELOPPER LES ÉNERGIES RENOUVELABLES COMME FACTEUR D'ATTRACTIVITÉ ET DE RÉSILIENCE ÉCONOMIQUE

- **Porteur du projet** : Bourges Plus, communes, acteurs privés & citoyens
- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus et territoires limitrophes
- **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen et long terme
- **Visée stratégique du projet** : 90% des émissions de gaz à effet de serre (GES) du territoire sont directement liées à l'énergie que nous utilisons quotidiennement pour nous déplacer, nous chauffer, nous alimenter, nous développer... Si la diminution des consommations d'énergie doit rester un objectif premier et majeur, la décarbonation de l'énergie qui restera nécessaire aux activités humaines est le second objectif de la transition énergétique pour diminuer nos émissions de GES. Le défi est de taille : il s'agit de remplacer les énergies dites fossiles (le gaz naturel, le pétrole...) fortement carbonées par des énergies renouvelables produites localement et faiblement carbonées (l'énergie solaire, la géothermie, la biomasse-énergie, la méthanisation, l'hydrogène ...) et ce dans tous les secteurs d'activités du territoire (transports, résidentiel, économique, agricole, etc.).
- **Objectifs du projet** : Les dernières données disponibles indiquent que la production locale d'énergie renouvelable permet de couvrir environ 7,6% des besoins énergétiques du territoire. A travers le Plan Climat Air Energie Territorial, le territoire s'est engagé dans la mise en œuvre d'une transition énergétique locale pour atteindre notamment un taux de couverture des besoins énergétiques d'environ 33% à 2030. Toutes les filières énergétiques renouvelables sont à investiguer pour constituer à terme un mix énergétique climato-compatible, en capacité d'assurer une résilience énergétique aux habitants et aux acteurs économiques.
- **Perspectives du projet** : sur les court et moyen termes (2021-2030), les orientations et actions suivantes guideront l'action locale :
 - >> **Pour produire des énergies renouvelables** : Bourges Plus deviendra productrice d'énergie renouvelable à travers la valorisation des boues de la future station d'épuration par méthanisation. Un programme de solarisation des toitures publiques de l'agglomération et de ses communes membres sera engagé. Des montages financiers innovants sont également en cours d'étude pour investir dans des centrales photovoltaïques, alors que d'autres seront à développer pour favoriser l'essor de technologies comme la géothermie.
 - >> **Pour orienter le territoire vers de nouveaux usages** : par l'expérimentation de nouvelles motorisations comme l'hydrogène et en poursuivant la conversion au bioGNV du réseau de bus urbains dans la prochaine concession, ou bien encore en consolidant le schéma directeur du réseau de chaleur de la ville de Bourges. L'animation territoriale pour favoriser l'usage des énergies renouvelables produites localement sera renforcée, en particulier à destination des entreprises pour les accompagner dans leur transition énergétique.
 - >> **Pour accompagner les particuliers et les entreprises** en transmettant les informations pertinentes notamment sur le potentiel énergétique du territoire via la construction d'un cadastre solaire ou par des conseils neutres et indépendants lors des projets de rénovation. La modernisation des systèmes de chauffage fortement émissifs en gaz à effet de serre et en polluants atmosphériques à effet sanitaire sera également poursuivie. Les projets d'énergie citoyenne seront privilégiés autant que possible afin de donner la possibilité à l'ensemble des acteurs du territoire (communes, citoyens) d'être parties prenantes des projets de production d'énergie verte.
- **Partenaires associés au projet** : Bourges Plus veut développer certains projets mais également encourager l'association d'autres parties prenantes dans des dynamiques collectives et citoyennes favorables à l'essor des énergies renouvelables.

FICHE 7 - LE PLAN CLIMAT AIR ENERGIE TERRITORIAL : UNE FEUILLE DE ROUTE PARTAGÉE POUR METTRE EN ŒUVRE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

- **Porteur du projet et partenaires** : Bourges Plus et une mise en œuvre partagée par tous les acteurs : communes, Région Centre-Val de Loire, PETR Centre-Cher, entreprises, associations, chambres consulaires, citoyen, etc.
- **Horizon temporel de réalisation** : court, moyen (2021-2030), long terme (2021-2050)
- **Visée stratégique du projet** : afin de coordonner la mise en œuvre de la transition énergétique sur le territoire, la communauté d'agglomération de Bourges Plus s'est dotée d'un Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Co-construit avec les acteurs, il constitue un cadre commun pour lutter contre le dérèglement climatique et vise la diminution des émissions de gaz à effet de serre (GES) de tous les secteurs d'activités (résidentiel, tertiaire, transports, industries, agriculture, etc.) ainsi que l'adaptation locale aux effets du dérèglement climatique (canicule, perturbations de la pluviométrie, etc.). La ligne globale fixée par le Plan Climat s'inscrit dans un tryptique sobriété / efficacité / développement des énergies renouvelables.
- **Objectifs du projet** : il s'agit dans un premier temps de réduire notre consommation d'énergie en priorisant les besoins essentiels individuels et collectifs (limiter le gaspillage énergétique, maîtriser l'étalement urbain, sensibiliser et accompagner le changement de comportement) et en optimisant la quantité d'énergie nécessaire à la satisfaction d'un besoin (isolation des logements pour mieux se chauffer ou se protéger des épisodes de fortes chaleurs par exemple). Puis dans un second temps de décarboner l'énergie résiduelle en développant les énergies renouvelables pour remplacer l'usage des énergies fossiles. Le PCAET définit 5 grands objectifs stratégiques :
 - >> Prendre en compte l'environnement pour améliorer la qualité de vie des habitants, l'attractivité et le dynamisme économique du territoire ;
 - >> Viser l'autonomie énergétique par la rénovation du patrimoine ancien et des logements, et le développement des énergies renouvelables ;
 - >> Bâtir la ville des courtes distances par le développement des formes alternatives de mobilités et l'adaptation du territoire ;
 - >> Rapprocher le monde agricole et les consommateurs, et accompagner la transition vers une agriculture durable, locale et diversifiée ;
 - >> Faire de l'exemplarité de Bourges Plus et des communes un levier de mobilisation du territoire.
- **Perspectives du projet** : en 2030 (par rapport à l'année 2012), la consommation énergétique finale totale du territoire et les émissions de GES devront avoir diminué respectivement de 20% et de 47%. Un tiers de l'énergie nécessaire aux activités du territoire sera d'origine renouvelable et produite localement. La qualité de l'air se sera elle aussi améliorée, notamment grâce à la modernisation des systèmes de chauffage et au remplacement progressif des énergies fossiles. 26 fiches-actions et 90 opérations précisent la manière avec laquelle ces grands objectifs se concrétisent.

Pour atteindre ces objectifs ambitieux, la mobilisation de la communauté d'agglomération et de l'ensemble des communes est indispensable. Le premier champ d'actions à renforcer est celui de la rénovation thermique des bâtiments publics. Une trentaine de projets a été identifié dans le PCAET à l'échéance 2025. Afin d'accompagner techniquement les communes et/ou les aider à mobiliser les financements disponibles, la mise en place d'un Conseil en Energie Partagé sera étudiée dans l'objectif d'accélérer la dynamique d'amélioration énergétique du patrimoine .

FICHE 8 - CYCLE DE L'EAU ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

- **Porteur du projet** : Bourges Plus
- **Visée stratégique du projet** : protéger la ressource en eau, le milieu récepteur et limiter l'impact des accidents climatiques
- **Objectifs du projet** : préservation de la qualité de la ressource en eau ; gestion quantitative de la ressource en eau ; adaptation des cultures et la végétalisation de l'urbain aux changements climatiques ; préservation des espaces naturels et mise en place de mesures compensatoires dans les projets à impacts environnementaux ; sécurisation de l'alimentation en eau potable
- **Perspectives du projet** :
 - >> **Amélioration de la qualité du traitement des eaux usées** pour ne pas perturber le milieu récepteur ou polluer les nappes : poursuite des suppressions des stations d'épurations avec des rejets non conformes en période d'étiage et transfert des effluents de Saint Germain du Puy vers la station de Bourges ; gestion des premières pluies d'orages, limitation du linéaire de réseau unitaire et du nombre de déversoirs d'orages ; renforcement des contrôles des assainissements non collectifs (ANC) et mise en place de procédures d'aides aux particuliers dans les périmètres de protection de captage
 - >> **Limitation de l'imperméabilisation** : par les règles d'urbanisme (PLUi), par le recours à des matériaux perméables pour les chaussées et trottoirs, par la création de noues plutôt que des collecteurs d'eaux pluviales, par la gestion des flux sédimentaires (lac d'Auron, Langis, marais), par le Plan d'aménagement et de prévention des inondations (PAPI)
 - >> **Systèmes agricoles** : mise en place de cycles culturaux adaptés au changement climatique, choix de variétés nécessitant peu d'eau sur la période estivale, développer de nouvelles cultures (agroforesterie). L'irrigation à partir de retenues de substitution ne peut être pensée qu'en diminution des autres prélèvements et après évaluation de leur absence d'impact sur les rivières et les nappes, avec une utilisation prioritaire pour des productions agricoles à forte valeur ajoutée territoriale, en lien avec le plan alimentaire territorial et le développement de biomatériaux.
 - >> **Végétalisation de l'espace urbain** : verdier les secteurs urbanisés avec des plantes et fleurs nécessitant peu ou pas d'eau en période estivale, rafraîchir la ville par des aménagements adaptés : ombrager les espaces bétonnés pour limiter les îlots de chaleurs, en cas d'impossibilité végétaliser les façades des bâtiments, favoriser la création de toitures végétalisées.
 - >> **Optimisation du réseau d'eau pluvial** : étude du réseau d'eau pluvial
 - >> **Stockage des eaux pluviales** : chaussées réservoir, bassins paysagés (en vue de réutilisation pour de la végétalisation par exemple)
- **Horizon temporel de réalisation** :
 - Court terme : PLUi, gestion eaux pluviales urbaines (GEPu), action cœur de ville (ACV), étude sédimentation du Langis en amont de Bourges
 - Moyen terme : suppression STEP St Germain du Puy, choix variétaux, limitation imperméabilisation, GEMAPI, limitation îlots de chaleur
- **Partenaires associés au projet** : communes, lotisseurs, aménageurs, agence de l'eau (STEP, PAPI...), syndicats de rivières (SIVY et SIAB3A)
- **Budget prévisionnel** : Déplacement de la STEP de St Germain : 5 000 000 € / 500 000 € pour l'étude de réseau d'eau pluviale (sur les 17 communes) /

FICHE 9 - SÉCURISATION DES POINTS DE CAPTAGE D'EAU POTABLE ET DE LEURS AIRES D'ALIMENTATION DE CAPTAGE (AAC)

• **Porteur du projet** : Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet** : Aires d'Alimentation de Captage des différents champs captant, communes de Bourges Plus et communes extérieures comme Herry par exemple.

• **Visée stratégique du projet** : Bourges Plus exploite actuellement en régie 4 champs captant: Herry (sur la commune d'Herry dans le Cher, à 50km à l'Est de Bourges), Le Porche (sur la commune de Plaimpied-Givaudins), Saint-Ursin (sur la commune de Bourges), le Prédé (sur la commune de Saint Doulchard). Bourges Plus envisage également d'exploiter le forage existant de la Geneste 2 (sur la commune de Quincy).

• **Objectifs du projet** : l'objectif est la protection de la ressource en eau potable, particulièrement dans les aires d'alimentations des captages

• **Perspectives du projet, budget prévisionnel et horizon temporel de réalisation** :

1. Sécurisation du champ captant d'Herry : réalisation et mise en exploitation d'un 4ème puits à drains - Moyen à long terme (2028)

2. Mesures de protection dans l'AAC de Saint-Ursin : validation du PLUi, études du réseau d'eau pluviale (zone AAC de Saint-Ursin) - Cf.fiche 8 pour montant étude générale - Court à moyen terme (2021-2022)

3. Réhabilitation du champ captant de Saint-Ursin : comblement du F3, réhabilitation du F2, réhabilitation de la chambre de comptage de F1 - 35 000 € pour le comblement F1 + 80 000€ pour la réhabilitation F2 + 50 000€ pour la chambre de comptage - Court à moyen terme (2021-2023)

4. Recherche de substitution de la ressource captée à Saint Ursin : études au site de La Peuple-raie de Souaires (sur les communes de Bourges et Saint Germain du Puy) - 3,5 millions € - Moyen à long terme (2021 à 2031)

5. Mesures de protection dans l'AAC du Porche : lancement du 4ème programme d'actions en 2023 avec mise en place d'une stratégie foncière ou de conventions avec les agriculteurs pour tendre vers une agriculture biologique sur l'ensemble des périmètres de captage en zone agricole - Non défini, de l'ordre probable de : 400 000 € - Court à moyen terme (début du programme d'actions en 2023)

6. Mise en place des périmètres de protection de captage (PPC) et contrôle de l'urbanisation et des activités anthropiques (champ captant du Porche notamment) - Travaux PPC Porche : 500 000 € - Court à moyen terme (démarrage en 2021)

7. Limiter les fuites : poursuivre l'effort en sectorisation des réseaux et recherche de fuites (corrélations acoustiques, comparaison des consommations etc.) ; inciter les usagers à contrôler leurs consommations (portail usager), à utiliser des appareils ou adopter des usages plus économes ; développer le contrôle du service sur les augmentations de consommations - Court à moyen terme (suivant les actions)

8. Diversifier les ressources pour pallier à l'indisponibilité de l'une d'elles (Loire, Cher, Yèvre, Auron, Quincy) et sécuriser chaque commune avec si possible 2 solutions d'approvisionnement pour éviter une rupture hydraulique (ex : interconnexion Mehun sur Yèvre) - Sécurisation Mehun sur Yèvre : 4 000 000 € en AP- Court terme (interconnexion Mehun sur Yèvre) à long terme

• **Partenaires associés au projet** : Financements potentiels (1 à 5) : Agence de l'eau, Conseil départemental, Conseil régional. Seul le 4ème programme d'actions (5) devrait comporter des partenaires extérieurs (entreprises ou associations liées au monde agricole)

FICHE 10 - DÉFINITION D'UNE POLITIQUE DE DÉVELOPPEMENT DES TRAMES VERTE, BLEUE ET NOIRE DU TERRITOIRE DE L'AGGLOMÉRATION

- **Porteurs du projet :** Bourges Plus et les communes de l'agglomération

- **Visée stratégique du projet :** la préservation de la biodiversité et du patrimoine naturel du territoire est un enjeu majeur au regard des enjeux climatiques et environnementaux actuels. Cette politique environnementale s'articule pleinement avec de nombreux enjeux portés par l'agglomération : urbanisme (via le règlement du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal), aménagement de l'espace public (accompagnement paysager des axes cyclables du Plan Vélo Intercommunal, des voies communautaires et des zones d'activités ...), politique de préservation de la ressource en eau, adaptation au dérèglement climatique (actions inscrites dans le PCAET)...

- **Objectifs du projet :** afin de pouvoir les préserver au mieux, voire les développer, il est nécessaire de bien les connaître et de les caractériser finement. C'est pour cela que dès le premier exercice budgétaire de ce nouveau mandat a été programmée une étude (estimée à 50 000 euros) qui aura pour objectif de définir l'ensemble des éléments de végétations et de milieux naturels (haies, arbres remarquables, cours d'eau et ripisylves, prairies permanente, mares...) présents sur le territoire de Bourges Plus (localisation et qualité écologique). Devront également être identifiés des corridors écologiques à restaurer et à aménager dans chacune des communes de l'agglomération. Les zones identifiées seront hiérarchisées selon plusieurs critères (dégradation écologique du site, intérêt écologique fort, opportunité à saisir sur un projet d'aménagement public...). Une attention particulière sera portée aux zones dans lesquelles Bourges Plus aurait la maîtrise d'ouvrage.

En parallèle, une trame noire sera définie. Elle cartographiera toutes les zones dans lesquelles les animaux pourront se déplacer sans rencontrer de pollution lumineuse nocturne. Toutes les sources lumineuses (éclairage public des voies et parking, mise en valeur des bâtiments, panneaux d'affichages) seront identifiées et des solutions trouvées pour ajouter de nouvelles zones sans impact lumineux et favoriser ainsi le maintien de la biodiversité animale sur le territoire de l'agglomération, notamment dans les zones les plus urbaines.

- **Perspectives du projet :** l'objectif des années à venir sera de bien identifier les leviers d'actions dont Bourges Plus dispose pour définir une politique ambitieuse sur ces sujets et les dispositifs à imaginer pour accompagner et inciter les acteurs du territoire (communes, entreprises, associations, citoyens...) à s'emparer de cette problématique et à agir pour que chacun, à son niveau, puisse contribuer à développer les trames verte, bleue et noire du territoire.

FICHE 11.1 – LE CONTRAT DE VILLE 2015/2022

• **Porteur du projet :** Bourges Plus

• **Territoires concernés par le projet :** à Bourges, les quartiers de la Chancellerie / Gibjoncs et Val d'Auron

• **Horizon temporel de réalisation :** moyen terme 2022

• **Visée stratégique du projet :** politique de cohésion urbaine et de solidarité, nationale et locale, envers les quartiers défavorisés, elle est conduite par l'État sous l'égide de l'Agence Nationale de Cohésion Territoriale, et les collectivités territoriales. Elle s'inscrit dans une démarche de co-construction avec les habitants, les associations et les acteurs économiques, s'appuyant notamment sur la mise en place de conseils de citoyens. Elle vise à :

1. Lutter contre les inégalités de tous ordres, les concentrations de pauvreté et les fractures économiques, sociales, numériques et territoriales ;
2. Garantir aux habitants des quartiers défavorisés l'égalité réelle d'accès aux droits, à l'éducation, à la culture, aux services et aux équipements publics ;
3. Agir pour le développement économique, la création d'entreprises et l'accès à l'emploi par les politiques de formation et d'insertion professionnelles ;
4. Concourir à l'égalité entre les femmes et les hommes, à la politique d'intégration et à la lutte contre les discriminations dont sont victimes les habitants des quartiers défavorisés, notamment celles liées au lieu de résidence et à l'origine réelle ou supposée ;
5. Développer la prévention, promouvoir l'éducation à la santé et favoriser l'accès aux soins

• **Objectifs du projet :** un cadre unique pour traiter les dimensions urbaines, sociales et économiques. Trois piliers : cohésion sociale, cadre de vie et renouvellement urbain dont NPRU, emploi et développement économique

• **Perspectives du projet :** en 2021, le contrat ville c'est : 67 projets déposés dans le cadre de l'appel à projet, un programme de Réussite éducative et un volet d'action dans le cadre du CLSPD .L'actuel contrat arrive à échéance en 2022 . L'enjeu du nouveau contrat sera d'y intégrer les axes d'actions retenus par l'agglomération en veillant à mieux articuler les trois piliers. Les grands axes d'intervention pour Bourges Plus :

1 - Renforcer la présence d'emplois sur les quartiers prioritaires pour en faire des quartiers actifs

- En valorisant et développant l'immobilier tertiaire et artisanal
- En implantant de nouveaux services qui rendent la fréquentation du quartier incontournable pour les habitants de la ville et de l'agglomération : centre de santé, Centre médico-psychologique, le cas échéant agence de pôle emploi, développement des formations sanitaires et sociales, ...
- En renforçant les associations d'économie sociale et solidaire : réimplantation de l'Entr'aide Berruyère et création d'un atelier de transformation de légumes bio, à mettre en lien avec les projets de quartiers fertiles, projet territoire zéro chômeur de longue durée
- En renforçant l'accompagnement des acteurs de l'insertion et de la mobilité
- En innovant par l'implantation d'un pôle d'entrepreneurs créatifs et artistes en lien avec le quartier (projet Axereal)

2 - Intensifier l'accompagnement éducatif :

- L'engagement de l'agglomération sur les volets emploi/insertion/mobilité (cf supra) permettra à la ville d'accentuer sa présence sur les plans éducation et prévention.
- Vers une implication de l'agglomération sur le volet prévention de la délinquance, sur l'ensemble du territoire de l'agglomération, comme ses compétences obligatoires l'y invitent ? Une réflexion à reprendre.

• **Partenaires associés au projet :** collectivités, services de l'Etat, partenaires institutionnels, acteurs privés, société civile, etc.

• **Budget prévisionnel :** 668 000€ de budget dédié annuel par l'ensemble des partenaires ville/ Etat/agglomération

FICHE 11.2 - LA CONVENTION PLURIANNUELLE DU PROGRAMME DE RENOUVELLEMENT URBAIN CHANCELLERIE / LES GIBJONCS

- **Porteur du projet :** Bourges Plus, en lien avec la Ville de Bourges,
- **Communes et territoires concernés par le projet :** dans la commune de Bourges, les quartiers de la Chancellerie / Gibjoncs et Val d'Auron
- **Horizon temporel de réalisation :** 2020/2029
- **Visée stratégique du projet :** identifier les leviers de transformation qui doivent permettre réduire les écarts de développement entre ce quartier défavorisé et le reste du territoire de l'agglomération et améliorer les conditions de vie de leurs habitants.
- **Objectifs du projet :** intervention sur plusieurs registres d'intervention dont certains feront l'objet de négociation avec l'ANRU :
 - >> **l'habitat :** démolir beaucoup, pour reconstruire un peu plus et mieux adapté permettant une meilleure mixité sociale, le relogement d'anciens et nouveaux habitants
 - >> **une offre de services nouveaux** contribuant à redonner de l'attractivité au quartier (centre de santé, pôle culture citoyenneté, services et commerces de proximité), une desserte en transport de qualité via le BHNS
 - >> **développer une stratégie de renforcement de la présence d'emplois** sur les quartiers prioritaires pour en faire des quartiers actifs
 - >> **concevoir de nouveaux équipements** en synergie avec les équipements existants
 - >> **conserver un maillage d'équipements dans le quartier** en compléments des pôles dans le souci du maintien d'associations dans le diffus.
 - >> **s'appuyer sur le potentiel des franges Sud du quartier** (IUT, CFA, lycée, formations sanitaires et sociales), pour créer une offre de services aux utilisateurs et du logement non conventionne
- **Perspectives du projet :** livraisons d'une série d'équipements de proximité dont un pôle de santé municipal, négociations avec l'ANRU de certaines évolutions souhaitées :
 - >> Reconstitution de 300 logements dont la moitié sur le quartier
 - >> Intégration cité Louis Loucheur (démolition-reconstruction)
 - >> Relocalisation du projet de centre social
 - >> Intégration du centre commercial
 - >> Intégration du projet de l'Entr'aide Berruyère
 - >> Prise en compte des Copropriétés dégradées
- **Partenaires associés au projet :** Ville de Bourges, DDT, ANRU, Action Logement ; Région Centre-Val de Loire, bailleurs (Val de Berry et France Loire).
- **Budget prévisionnel :** 108 M€, répartis comme suit :
 - >> Ville de Bourges : 18 M€
 - >> Bourges Plus : 5 M€
 - >> Conseil Régional : 4,5 M€
 - >> France Loire et Val de Berry : 22 M€
 - >> ANRU : 55,2 M€
 - >> Autres : 3,3 M€

FICHE 12 - INSTITUT COMMUNAUTAIRE D'EDUCATION PERMANENTE (IMEP)

• **Porteur du projet :** Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus

• **Horizon temporel de réalisation :** 2021/2022

• **Visée stratégique du projet :** l'Institut Communautaire d'Education Permanente, transféré de la ville de Bourges le 1er janvier 2012, a pour mission de mettre en œuvre une politique de formation professionnelle permanente adaptée aux besoins des entreprises et des administrations.

Il propose des formations dans les domaines aussi variés que les langues (Anglais, Allemand, espagnol, Italien, Chinois, japonais, Russe, Français langues étrangères ou encore langue des signes français), la bureautique ou la comptabilité. Il organise des préparations aux concours administratifs, des Tests de Connaissances du Français (TCF) pour les étrangers désireux d'obtenir une carte de résidents ou la naturalisation française et des examens d'anglais « Cambridge ». L'IMEP propose aussi une formation diplômante le « Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires » (DAEU) qui permet à des personnes qui ont interrompu leur parcours scolaire d'acquérir un diplôme équivalent au Baccalauréat pour suivre des études dans l'enseignement supérieur. Enfin, il fait partie du réseau des Campus Connecté qui permet la poursuite d'études supérieures à distance, depuis les locaux de l'IMEP, avec l'accompagnement d'un coach et rend ainsi possible à des jeunes de l'agglomération de ne pas voir leur cursus bloqué par la distance ou les difficultés financières.

• **Objectifs du projet :** permettre au plus grand nombre d'habitants du territoire de se former à proximité de leur lieu d'habitation. L'IMEP a pour mission, dans un contexte de forte concurrence entre les structures de formation sur le territoire générant une tension sur les prix et une faiblesse des marges sur ces activités, de proposer une alternative de formation à ce que ne touche pas l'offre du marché aussi bien du fait du type de formation proposé que des modalités d'enseignements. Il doit aussi pouvoir adapter ses formations aux besoins du territoire (lutte contre illettrisme, besoins liés à l'insertion professionnelle....).

• **Perspectives du projet :** indicateurs existants pour l'IMEP : le nombre d'heures de cours dispensées, les taux de réussite aux certifications et examens divers ainsi que l'évaluation de la progression des stagiaires

• **Partenaires associés au projet :** Bourges Plus, la région Centre-Val de Loire, l'INSA et l'Université d'Orléans., la mission locale, les établissements de formation et d'enseignement supérieur, les employeurs, le GRETA, ... : un des enjeux pour l'avenir de l'IMEP est d'élargir les partenariats

• **Budget :** en 2020, dépenses 683 000 € / recettes 292 000 €

FICHE 13 - PLH 2022-2028 : ÉLABORATION DE LA STRATÉGIE LOCALE EN MATIÈRE D'HABITAT DE L'AGGLOMÉRATION

• **Porteur du projet :** Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus et autres échelles (bassin de vie, aire urbaine, zone d'emploi, Pôle d'Equilibre Territorial et Rural, département)

• **Horizon temporel de réalisation :** mise en œuvre pour 6 ans à partir de septembre 2022

• **Visée stratégique du projet :** il s'agit d'élaborer la 3ème génération de PLH de l'agglomération qui au-delà de sa dimension stratégique comprendra une visée plus opérationnelle en proposant une programmation territorialisée des réponses à apporter aux besoins en logement et en hébergement ainsi qu'en matière d'adaptation ou de développement de l'offre. Les spécificités et le contexte local devront être pris en compte dans la déclinaison locale des politiques nationales du logement à savoir : l'égalité et la cohésion des territoires ; la mixité sociale dans l'habitat ; la prise en compte des besoins des plus fragiles ; la garantie du droit au logement ; tout en assurant une gestion économe de l'espace afin de lutter contre l'étalement urbain. En cohérence avec les objectifs du Plan Climat Air Energie Territorial, la diminution de la consommation énergétique et des émissions de gaz à effet de serre du secteur résidentiel sera un des fils rouges du Plan Local de l'habitat.

• **Objectifs du projet :** dans un contexte local de marché de l'habitat détendu et de stabilité démographique, l'enjeu est dans la capacité de renouvellement du parc de logement ancien déqualifié au regard du développement abondant d'une offre de logements individuels neufs en périphérie. La lutte contre la vacance (7 000 logements dont un quart relève d'une vacance structurelle) établie à 12% (contre 8,8% en 2012) et les situations de fragilisation du bâti (habitat indigne et non décent, copropriétés dégradées) sont un enjeu de la rénovation de l'habitat. Les questions de développement d'une offre de logements recyclés, la maîtrise du développement de l'offre neuve en extension, l'adaptation de l'offre de logements et la production d'une offre de logements diversifiée seront des objectifs à intégrer dans la politique locale. Ces préoccupations touchent aussi bien le parc privé que public. Le développement d'une offre diversifiée et adaptée doit répondre aux évolutions socio-démographiques et à la nécessité de maintien du niveau de population (vieillesse, maintien des familles y compris mono-parentales, développement de logements étudiants etc.) et aux besoins spécifiques des plus fragiles (retraités à faibles ressources, sortants d'hébergement, gens du voyage, personnes en insertion etc.). Par ailleurs le parc social est inégalement réparti sur le territoire avec 85% du parc sur Bourges et 4 communes sous le seuil de la loi SRU. Les enjeux d'équilibre de peuplement au sein de l'agglomération et des quartiers seront des questions importantes au regard des obligations de la loi SRU, des projets d'aménagement futur ou de renouvellement urbain (sur le cœur de ville ou dans le cadre du NPNRU) ou bien encore des politiques d'attribution.

• **Perspectives du projet :** évaluation et un suivi permanent de la politique de l'habitat via un observatoire de l'habitat et du foncier et obligation de mettre en place une évaluation annuelle et une révision à mi-parcours (2025) pour ajuster le document.

• **Partenaires associés au projet :** l'adhésion des élus des communes de l'agglomération au projet est une condition de sa réussite. Le document est élaboré en partenariat étroit avec l'Etat qui doit préalablement autoriser son approbation mais également avec les partenaires institutionnels et privés (bailleurs sociaux, professionnels de l'immobilier, collectivités etc.). Les communes membres et le PETR seront consultés sur le projet.

• **Budget prévisionnel :** budget de l'étude 90 000 € // budget des actions opérationnelles restent à chiffrer (phase élaboration du programme d'action en septembre)

FICHE 14 – AMÉLIORATION DE L'ACCESSIBILITÉ DU TERRITOIRE DE BOURGES PLUS

- **Porteur du projet :** Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus
- **Horizon temporel de réalisation :** moyen terme
- **Visée stratégique du projet :** la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées du 11 février 2005 pose le principe de la continuité de la chaîne de déplacement entre cadre bâti, voirie, espaces publics et systèmes de transports. Cette loi s'est traduite pour Bourges Plus par la création en 2021 d'une Commission Intercommunale pour l'Accessibilité qui a 3 missions principales :
 - >> Améliorer l'accessibilité du patrimoine d'intérêt communautaire,
 - >> Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées.
 - >> Faire le bilan des actions effectuées en la matière sur le territoire de l'Agglomération et assurer une bonne diffusion de l'information.
- **Objectifs du projet :**
 - >> Mettre en accessibilité la voirie et des espaces publics d'intérêt communautaire ainsi que des équipements recevant du public gérés par Bourges Plus, afin de tendre à une continuité dans la chaîne des déplacements
 - >> Permettre l'accès et le maintien dans le logement des personnes en situation de handicap
- **Perspectives du projet :**
 - >> 2021-2026 : Réalisation du diagnostic accessibilité de la voirie et des espaces publics d'intérêt communautaire : hiérarchisation et mise en oeuvre des actions relevant des priorités et réalisables à moyen et long terme
 - >> 2021-2026 : Amélioration de l'accessibilité des ERP communautaires
 - >> 2021-2026 : Organisation d'un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées du territoire
- **Partenaires associés au projet :** Commission Intercommunale pour l'Accessibilité (élus, associations représentant les personnes handicapées, les usagers, les acteurs économiques, les personnes âgées, représentants de l'État), bailleurs sociaux, services des collectivités.

FICHE 15 - REQUALIFICATION D'UN BÂTIMENT EMBLÉMATIQUE DE BOURGES POUR DÉVELOPPER UN PROJET HYBRIDE RASSEMBLANT UNE PARTIE DES SERVICES DE L'AGGLOMÉRATION, UN CENTRE D'INTERPRÉTATION ET UN LIEU D'ACCUEIL TOURISTIQUE

• **Porteur du projet :** Bourges Plus

• **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus

• **Horizon temporel de réalisation :** ouverture du bâtiment fin 2025

• **Visée stratégique du projet :** première Maison de la Culture, inaugurée le 18 avril 1964 par André Malraux, cet ensemble est doté d'un passé culturel très riche qui a marqué les habitants. Longtemps lieu d'échanges, de rencontres des associations, de carrefour des arts, de la musique, de la photo, lieu de spectacles, de cabarets, il a vu naître en ses murs le Printemps de Bourges qui participe toujours à la notoriété de Bourges. Les habitants restent, pour ces raisons, très attachés à ce lieu, très curieux de son devenir, avec l'espoir d'une appropriation possible en préservant une ouverture au public. Symbole du passé, ce bâtiment peut devenir un carrefour entre les équipements culturels présents sur le « quartier Séraucourt », nouvelle Maison de la Culture, Château d'Eau, Conservatoire de Musique et de Danse, Médiathèque, et le cœur historique patrimonial de Bourges, en développant une complémentarité avec les autres sites existants. Véritable porte d'entrée vers la cathédrale, ce bâtiment présente une situation privilégiée pour devenir une force d'attraction vers le centre ancien, en invitant les passants à la déambulation pour partir à la découverte de Bourges et de son territoire. Le déplacement de l'Office de Tourisme en son sein, pourrait permettre une présentation sous diverses formes des richesses touristiques de Bourges, de son territoire, en identifiant un véritable cheminement à créer, à matérialiser et à promouvoir. Voisin de l'Hôtel de Ville, le projet pourrait rassembler les agents des collectivités Agglomération / Ville répartis aujourd'hui sur des sites très nombreux. La requalification du site de l'ancienne Maison de la Culture, imaginée sous la forme d'un lieu hybride grâce à sa situation privilégiée dans le centre-ville, constitue une action fondamentale de la démarche Action Cœur de Ville, pour construire un véritable centre d'agglomération, au service du bassin de vie et en améliorer le rayonnement et l'attractivité.

• **Objectifs du projet :** ce projet doit permettre la contribution au développement touristique et économique, et la valorisation patrimoniale du bâtiment, tout en fournissant l'accès aux équipements et services publics. Présentant un intérêt considérable dans la reconquête d'une friche urbaine et la requalification du centre-ville de Bourges, ce projet permettrait de redonner vie à ce lieu que les habitants de Bourges, qu'ils y travaillent ou qu'ils s'y divertissent, pourraient se réapproprier. Par ailleurs, du fait de sa proximité avec la nouvelle Maison de la Culture, un dialogue symbolique pourrait s'établir entre les deux sites grâce à une liaison douce et paysagère.

• **Perspectives du projet :** Le projet devra faire l'objet d'un concours d'architecture, et un maximum de latitude devra être laissé au groupement retenu dans l'élaboration de son projet en termes d'aménagement des espaces. Toutefois, le programme pourra fixer un nombre minimum « plancher » d'agents à accueillir sur le site. Une consultation pour retenir un Assistant à Maîtrise d'Ouvrage (AMO) pour l'élaboration du programme fonctionnel et technique du concours est lancée sur la base d'un cahier des charges validé par la Direction Régionale des Affaires Culturelles et l'Architecte des Bâtiments de France. Il est demandé à l'AMO de prévoir dans le programme : une extension du bâtiment ; de prendre en compte dans les réflexions l'hypothèse de l'utilisation de l'ancien mess Condé pour accueillir des services.

• **Partenaires associés au projet :** Etat, ville, région, acteurs privés et société civile.

FICHE 16 – BOURGES PLUS CAPITALE EUROPÉENNE DE LA CULTURE 2028

- **Porteur du projet :** Ville et Agglomération de Bourges
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus
- **Horizon temporel de réalisation : court terme :** 2021-23. Dépôt, présélection et sélection de la ville lauréate CEC28 // moyen terme : 2024-28. Déploiement sur le territoire, que Bourges soit lauréate ou pas // long terme : 2028 et au-delà. Bilan de la dynamique, déploiement des bénéfices
- **Visée stratégique du projet :** dans les années 1960-70 Bourges a connu une phase nationale d'essor culturel (Maison de la Culture, Printemps de Bourges), à l'époque sans dimension intercommunale. Aujourd'hui, l'opportunité de lancer une nouvelle dynamique d'agglomération se présente, à l'occasion de la candidature de Bourges pour devenir ville française « Capitale européenne de la culture 2028 ». Si l'Union européenne impose que la candidature soit administrativement déposée par une commune, elle attend aussi que le projet CEC28 soit au service d'un territoire plus large et profite à l'ensemble de ses habitants, avant, pendant et après l'année « Capitale ». Ce qui est une exigence peut être reçu comme une vraie chance pour mettre en valeur les engagements de l'agglomération en faveur de la culture et pour construire une appartenance commune au territoire. L'ensemble des communes de l'agglomération peut sans doute se retrouver dans les enjeux sous-tendus par la candidature de Bourges et notamment : échange des cultures et accueil de l'altérité, transmission des savoirs et des savoirs-faire, partage des pratiques artistiques, qualité de vie et travail des artistes, reconnaissance des droits culturels, valorisation de la diversité des patrimoines historiques, culturels et naturels.
- **Objectifs du projet :** l'objectif est d'utiliser la dynamique culturelle du territoire comme un levier de cohésion sociale et d'attractivité résidentielle. Trois axes sont retenus :
 - développer le sentiment d'appartenance des habitants à leur agglomération,
 - dynamiser l'activité économique et touristique,
 - renforcer la cohésion entre communes de l'agglomération.
- **Perspectives du projet :**
- **Valoriser l'engagement communautaire en faveur de la culture :**
 - >> l'archéologie préventive et son centre de conservation (cf fiche suivante),
 - >> l'enseignement supérieur et la recherche, avec l'engagement en faveur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Art (ENSA) et les formations post-diplômes qu'elle propose : dans le domaine sonore avec la perspective partagée d'une labellisation comme Centre National de Création Musicale, dans le domaine de l'intervention artistique en inscrivant Bourges dans un réseau national de Centre de Formation des Plasticiens Intervenants aux côtés de Marseille et Strasbourg, dans le domaine enfin des métiers de l'exposition autour de la Box, outil pédagogique de l'ENSA intégré au réseau Arts en résidence et Devenir.art - réseau des arts visuels en Région Centre-Val de Loire
 - >> la recherche avec le soutien du laboratoire de recherche artistique Ursulab créé par l'Antre-peaux et intégré dans deux réseaux principaux européens European Media Arts Platform et Bio-Friction
 - >> le développement économique de la filière culturelle technique et artistique : musique, sons, images, patrimoines
 - >> la facilitation de l'installation d'artistes, créateurs et leurs familles dans les communes de Bourges plus. Il offrirait à l'échelle du territoire des conditions propices de vie (habitat, scolarisation des enfants...) et de travail (espaces individuels / collectifs de création, ressources en ingénierie culturelle et créative favorisant la professionnalisation, l'emploi et les activités culturels...)... Le projet Axérial en est un des lieux support.
- **Ouvrir le débat sur le périmètre des compétences de l'agglomération dans les champs culturels, artistiques et patrimoniaux.** Pourrait être proposé soit la mise en place d'un dispositif partagé d'éducation artistique et culturelle (EAC) incluant le Conservatoire de Musique et de Danse ; soit la constitution d'un réseau d'échange des bonnes pratiques « culture / patrimoine » ; soit le développement d'un réseau commun musées - patrimoine historique - archéologie...soit tout autre sujet dont les élus voudraient s'emparer.
- **Partenaires associés au projet :** Département du Cher, Région Centre-Val de Loire, Chambre de commerce et d'industrie du Cher. Autres collectivités avoisinantes, entreprises, autres institutions publiques (Ex : Ecoles militaires), participation citoyenne et associative, etc.

FICHE 17 – CENTRE DE CONSERVATION ET D'ETUDES (C.C.E.)

- **Porteurs du projet :** Bourges Plus en collaboration avec la Drac - Centre-Val de Loire - Service Régional de l'Archéologie (S.R.A.)
- **Communes et territoire concernés par le projet :** en fonction de l'étude de faisabilité à engager en 2022, possibilité d'intégrer des collections archéologiques conservées par les structures muséales de la ville de Bourges et par le Conseil Départemental du Cher.
- **Horizon temporel de réalisation :** à moyen terme (3 à 4 ans)
- **Visée stratégique du projet :**
 - >> Renforcer la reconnaissance du rôle de l'Agglomération en matière d'archéologie préventive et d'en asseoir la position dans le paysage scientifique régional ;
 - >> Enrichir l'offre culturelle et touristique en conduisant des actions de valorisation de qualité (expositions, conférences, animations) mettant en valeur 2500 ans d'histoire de Bourges et de son territoire ;
 - >> Apporter des propositions ambitieuses de valorisation du patrimoine archéologique dans le cadre de la candidature de « Bourges capitale européenne de la culture 2028 ».
- **Objectifs du projet :**
 - >> Assurer une totale maîtrise du patrimoine et des biens archéologiques mobiliers découverts sur le territoire de la collectivité :
 - Opportunité de désengorger les réserves des musées de Bourges en accueillant les collections archéologiques au cœur d'un CCE, dont l'infrastructure offrira des conditions de conservation optimale.
 - Possibilité donnée au Conseil Départemental du Cher de déposer les collections de l'ancien service archéologique départemental.
 - Offrir à l'Etat la possibilité de recevoir d'autres collections archéologiques provenant d'opérations d'archéologie préventive ou de prospections conduites sur le territoire de la collectivité.
 - >> Faire vivre les collections archéologiques :
 - Identifier et proposer des sujets de recherche pour des étudiants ou des chercheurs ;
 - Monter des expositions et des animations pour tous les publics en s'appuyant sur le réseau des musées de la ville de Bourges et le service ville d'art et d'histoire.
- **Perspectives du projet :** étude de faisabilité, obtention de la labélisation, réalisation des travaux, réception de nouvelles collections (ville de Bourges, CD 18, DRAC/SRA), campagnes de chantier des collections, ouverture aux chercheurs et étudiants, réalisation d'expositions et d'animations.
- **Partenaires associés au projet :** Ville de Bourges, Conseil Départemental du Cher et la DRAC Centre-Val de Loire (Service Régional de l'Archéologie)
- **Budget prévisionnel :** à définir dans le cadre d'une étude de faisabilité à programmer pour 2022

FICHE 18 - LE RÉSEAU DE BUS À HAUT NIVEAU DE SERVICE DE L'AGGLOMÉRATION DE BOURGES ET LE PÔLE DE LA GARE DE BOURGES

- **Porteur du projet :** AggloBus (à ce stade, dans le cadre de Appel à Projets Transports Collectifs en Site Propre et Pôles d'Echanges Multimodaux).
- **Communes et territoires concernés par le projet :** le projet, en facilitant la mobilité, bénéficiera à toutes celles et tous ceux qui fréquentent l'agglomération de Bourges et les communes associées au syndicat AggloBus. Il prévoit des aménagements sur les communes de Bourges, St Doulchard et St Germain du Puy.
- **Horizon temporel de réalisation :** projet phasé sur 2 mandats (2020/2026 & 2026-2032) avec l'engagement des premiers travaux au plus tard fin 2025 (cadre de l'Appel à Projets). Le pôle Gare et la première phase du projet de BHNS seront mis en service en septembre 2026.
- **Visée stratégique du projet :** L'accessibilité au territoire de l'agglomération et l'attractivité des modes alternatifs à l'automobile : train, bus urbain, car interurbain, vélo, marché à pied. Les aménagements proposés traitent systématiquement les cheminements piétons et cyclables en plus des transports collectifs. L'interface entre le train, les cars interurbains, le réseau de bus et les transports individuels (vélo ou voiture). La mise en valeur de l'axe urbain et touristique Gare-Baudens. Le développement du secteur de la Gare et son rôle dans l'articulation des quartiers Politique de la Ville au nord et Cœur de Ville au sud.
- **Objectifs du projet :** aménagement du pôle d'échanges de la Gare et de 24km de voiries support des 5 lignes principales du réseau urbain de bus, sur des secteurs à forts enjeux de priorisation des transports et des modes doux, de maîtrise des circulations automobiles et de valorisation des espaces publics :
 - >> les espaces centraux des communes de Bourges (hypercentre et première ceinture de boulevards), St Germain du Puy et de St Doulchard
 - >> le quartier de la Gare de Bourges
 - >> les principales voies pénétrantes de l'agglomération
 - >> les quartiers prioritaires de la politique de la ville.Permettre la hausse de la part des déplacements alternatifs à l'automobile de 32% (référence 2006) à 50% (pour les déplacements tous motifs). Ceci correspond aux objectifs identifiés dans le Plan de Déplacements Urbain pour l'horizon 2030.
- **Perspectives du projet :** résultat de l'Appel à Projet en Septembre 2021 et signature de la convention de financement en cas de retour positif; préparation et lancement d'une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage fin 2021 puis des études de maîtrise d'œuvre courant 2022.
- **Partenaires associés au projet :** AggloBus, BourgesPlus, Ville de Bourges, ville de St Doulchard, ville de St Germain-du-Puy, Région Centre-Val de Loire, SNCF, potentiel partenaire privé sur le futur parking en ouvrage de la gare, Etat, Europe.
- **Budget prévisionnel :** 73M€HT (première estimation hors études de maîtrise d'œuvre et hors assistance à maîtrise d'ouvrage)

FICHE 19 - PLAN VÉLO INTERCOMMUNAL

- **Porteur du projet :** Bourges Plus

- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus porte le projet en partenariat avec les communes de l'agglomération sur lesquelles se déploient les itinéraires ; à ce jour sont concernées : la Ville de Bourges, les communes de Marmagne, Berry-Bouy, La Chapelle Saint-Ursin, Saint-Doulchard, Saint Germain-du-Puy, Trouy, Plaimpied-Givaudins Saint-Just, le Département du Cher, la DIRCO et l'Etat (DGTIM).

- **Horizon temporel de réalisation :** le plan vélo intercommunal a été adopté en 2016. Sa mise en œuvre effective a été engagée en 2017, le programme devant être réalisé sur une dizaine d'années.

- **Visée stratégique du projet :** le plan vélo intercommunal est un axe fort du plan de déplacements urbains de l'agglomération berruyère approuvé en 2013 par AggloBus, autorité organisatrice de la mobilité, en vue de développer des alternatives aux déplacements motorisés. Le Plan vélo intercommunal a pour ambition d'encourager la pratique des modes de déplacements actifs, et de renforcer la part modale du vélo pour les déplacements domicile travail et de loisir. Il s'inscrit dans les démarches d'Agenda 21 et Plan Climat Territorial (PCET). Il s'agit de donner une impulsion à la politique « modes doux » de l'agglomération, en maillant et en confortant le réseau cyclable existant pour ce qui concerne les itinéraires d'intérêt intercommunal. Il s'articule avec les démarches nationales et régionales (Véloroutes) et plus locales : plans vélos des communes.

- **Objectifs du projet :** réalisation d'aménagements, de stationnement, de signalétique et propositions de services vélos. A noter qu'AggloBus porte le service de location Vélo Cycloplus. Pour les aménagements il s'agit de développer des itinéraires de rabattement vers le canal de Berry, des continuités cyclables sur les boulevards, sur les pénétrantes vers le cœur de l'agglomération et de permettre la desserte des parcs d'activités et des pôles générateurs principaux. Le plan vélo s'articule avec les axes structurants du Canal de Berry (Cœur de France à vélo) et de la Véloroute 48 (de la Cathédrale de Bourges à Argent sur Sauldre). Ainsi le Plan vélo intercommunal participe à renforcer l'attractivité touristique du territoire. Pour traduire ces objectifs, le plan vélo intercommunal prévoit 17 liaisons soit 51 km d'itinéraires d'intérêt communautaire.

- **Perspectives du projet :** Mise en œuvre des aménagements et valorisation. Révision du plan en vue d'intégrer de nouveaux itinéraires (par exemple Vorly-canal de Berry ; Trouy-Bourges ; Saint-Michel-Bourges). Animations. Articulation avec la desserte en transports collectifs (pour les stationnements notamment). Indicateurs de suivi : linéaire mis en œuvre et fréquentation des itinéraires.

- **Partenaires associés au projet :** Bourges Plus porte le projet en partenariat avec l'ensemble des communes de l'agglomération sur lesquelles se déploient les itinéraires ; le Département du Cher, la DIRCO et l'Etat (DGTIM), gestionnaires de voiries.

- **Budget prévisionnel :** le coût des travaux a été estimé à 9,7millions d'euros en 2016. Une première autorisation de programme de 3,4M€ a été votée en 2017.

FICHE 20 - NOUVELLES SOLUTIONS DE MOBILITÉS SUR LE TERRITOIRE D'AGGLOBUS

- **Porteur du projet** : AggloBus, BourgesPlus, Ville de Bourges
- **Communes et territoires concernés par le projet** : les 20 communes du ressort territorial d'AggloBus en complément de l'offre de transport actuelle à destination de deux cibles principales : les communes rurales peu ou pas desservies par le réseau urbain ; les horaires décalés.
- **Horizon temporel de réalisation** : déploiement progressif au fil de l'émergence des projets - à partir de 2023 pour les solutions pouvant intégrer la délégation du service transport.
- **Objectifs du projet** : élaborer une stratégie permettant l'émergence ou la consolidation de solutions innovantes, construites avec les habitants, en dépassant l'opposition entre mobilité personnelle et transport collectif. Des expérimentations pourront venir compléter et éclairer le panel de solutions.
 - >> Clarifier la gouvernance et développer les solutions vélos : location longue durée (AggloBus), libre-service (Bourges), infrastructures (agglo et communes), aide à l'achat (communes, agglo, région, état), maison du vélo (à définir), vélo écoles / animation (à relancer - rôle des associations)
 - >> Mettre en œuvre des solutions de transports à la demande attractives en horaires décalés et pour la desserte des communes périphériques.
 - >> Développer une stratégie en matière de covoiturage et d'autopartage
 - >> Etudier l'opportunité d'un dispositif de transport solidaire adossé aux dispositifs d'autopartage ou de covoiturage.
 - >> Etudier l'opportunité des transports à vocation sociale (opportunité loi LOM)
 - >> Développer les complémentarités AggloBus/région pour la desserte du territoire
- **Perspectives du projet** : nombre de location longue durée, libre-service ; fréquentation des transports à la demande / taux de groupage, ...
- **Partenaires associés au projet** : AggloBus, Bourges Plus, Communes, Région, Département

FICHE 21 - PROGRAMME ACTION CŒUR DE VILLE DE BOURGES

- **Porteur du projet** : Ville de Bourges et Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet** : centre-ville de Bourges - périmètre ORT
- **Horizon temporel de réalisation** : court et moyen terme (convention pluriannuelle Action Cœur de Ville de Bourges et de l'Agglomération Bourges Plus - 2018-2024). Bourges et Bourges Plus se sont engagés conjointement dans la démarche « Action Cœur de Ville » dès mars 2018. Les phases de diagnostic et d'initialisation engagées ont conduit à l'approbation en octobre 2019 d'un avenant de projet comprenant un programme de 35 actions à réaliser dans une phase de déploiement, avant fin 2024.
- **Visée stratégique du projet** : les orientations stratégiques de la démarche Cœur de Ville visent à faire du centre historique de Bourges, un centre-ville à vivre pour ses habitants actuels et futurs, un centre-ville à fréquenter pour les habitants du reste de la ville, de l'agglomération, du bassin de vie, un centre-ville à découvrir. Chacune de ces vocations suppose de répondre à des besoins bien spécifiques que ce soit en matière d'habitat, de commerces et d'activités, de mobilités, d'espaces publics et de formes urbaines, de patrimoine, de services et d'équipements. La stratégie de projet s'appuie sur l'affirmation de son identité à savoir : un patrimoine historique extraordinaire, un dynamisme culturel et d'événements rayonnants, des atouts paysagers remarquables qui servent à la fois l'attractivité résidentielle, économique, touristique. La mise en œuvre de ce projet s'effectue par le déploiement d'un programme d'actions ambitieux et par la mise en place d'un périmètre d'Opération de revitalisation du Territoire (ORT) permettant de s'inscrire dans les dispositifs de soutien à la revitalisation nationale des coeurs de ville et de bénéficier d'un soutien logistique et financier de la part de l'ensemble des partenaires associées à la démarche Cœur de Ville.
- **Objectifs du projet** : la Ville et l'Agglomération souhaitent dans le cadre d'un avenant de projet, issu de la concertation avec les partenaires, réaffirmer l'attractivité résidentielle du cœur de ville, et améliorer son rayonnement en l'élargissant et en le singularisant. Grâce aux actions programmées, le projet vise à résorber la vacance commerciale, à réduire les vacances du parc de logements, à mieux répondre aux nouvelles attentes des habitants, à développer des espaces publics adaptés au changement climatique en cours et à renforcer l'attractivité touristique et culturelle par la mise en valeur du patrimoine architectural et naturel. Pour atteindre ces objectifs, l'agglomération et la ville s'appuieront sur les possibilités offertes par le dispositif d'opération de revitalisation du Territoire pour se doter des moyens de maîtrise foncière et de restructuration urbaine.
- **Partenaires associés au projet** : 13 cosignataires de la convention : Ville de Bourges, Bourges Plus, CD Cher, CR Centre-Val de Loire, Préfecture du Cher, ANAH, Action Logement, Banque des Territoires, CCI du Cher, Chambre des Métiers et de l'Artisanat du Cher, l'Office de Commerce et de l'Artisanat du Cher, Les bailleurs Val de Berry et France Loire.
- **Budget prévisionnel** : A la signature de l'avenant (octobre 2019), le programme des actions s'élève à 85 millions d'euros TTC, toutes maîtrises d'ouvrage confondues (bailleurs sociaux et opérateurs privés compris), avec des opérations pour la ville de Bourges d'un montant de 25 millions d'euros TTC et pour l'Agglomération Bourges Plus de 12 millions d'euros (réhabilitation de l'ENSA, OPAH RU, mobilités,...). Depuis décembre 2020, le programme intègre les opérations sur Lahitolle.

FICHE 22 - RECONQUÊTE DES FRICHES ET PROJETS CULTURELS : AXEREAL

- **Porteur du projet :** Bourges Plus
- **Commune et territoire concerné par le projet :** commune de Bourges, territoire de marge d'un QPV de Bourges Nord, quartier des Gibjons
- **Horizon temporel de réalisation :** moyen terme
- **Visée stratégique du projet :**
 - >> Renforcer le maillage économique de l'Agglomération sur les quartiers nord dans le prolongement du NPNRU en apportant une spécificité autour des métiers de la création et des métiers artistiques,
 - >> Associer les habitants, les associations de terrain, l'ESS aux créateurs et entreprises en vue de l'appropriation du lieu
 - >> Contribuer à la transformation du quartier pour en faire un quartier productif et justifier à terme la reconstruction de logements sur les espaces libérés par les démolitions en cours.
- **Objectifs du projet :**
 - >> Créer un attrait différent du quartier
 - >> Dessiner un nouveau devenir économique
 - >> (Ré)animer le quartier : lieu de rendez-vous pour tous et tous les âges
 - >> Faire émerger un projet partenarial et collaboratif, un laboratoire expérimental à relier potentiellement à d'autres projets (ex : Agripôle, économie sociale et solidaire)
- **Perspectives du projet :** Pôle de développement d'activités économiques à dominante créative et artistique, espace de projets s'ouvrant aux habitants et étudiants voisins et dialoguant avec les associations de quartier
- **Partenaires associés au projet :**
 - >> Collectivités, Région Centre-Val de Loire, État, bailleurs sociaux
 - >> A construire : Collectifs d'artistes, Cowork'in, troupes de théâtre amateur, associations
- **Budget prévisionnel :** Non évalué
 - >> Investissement : Remise à niveau et adaptation de la friche Axereal
 - >> Fonctionnement : Animation / gardiennage / fluides / gestion locative
 - >> Ressources : redevance d'occupation

FICHE 23 – LA RÉNOVATION DES LOGEMENTS

- **Porteur du projet :** Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus
- **Horizon temporel de réalisation :** court, moyen et long terme
- **Visée stratégique du projet :**
 - >> **enjeu social de maintien des populations fragiles** dans un habitat sain et économe en énergie, en luttant contre la précarité énergétique et en adaptant les logements aux évolutions démographiques (ménages d'une personne, vieillissement et handicap) ;
 - >> **enjeu d'attractivité du territoire et de mixité des populations :** offrir des logements de qualité et faciliter les parcours résidentiels dans une offre de logements diversifiés, dans les quartiers historiques, monolithiques ou variés, collectifs ou pavillonnaires, centraux ou périphériques, urbains ou ruraux ;
 - >> **enjeu environnemental essentiel** dans la lutte contre le réchauffement climatique, en particulier pour améliorer la maîtrise de la demande en énergie du parc de logements du territoire ;
 - >> **enjeu économique en soutenant et en confortant la filière bâtiment locale**, qui représente près de 3 000 emplois pour près de 300 entreprises et qui est appelée à se développer.
- **Objectifs du projet :** différents documents cadres et objectifs nationaux affichent des objectifs de rénovation, l'objectif national de rénovation énergétique (580 logements), la Stratégie Nationale Bas Carbone (ensemble du parc ancien au standard BBC à horizon 2050), les deux OPAH (1 000 logements), etc. Le futur PLH permettra de fixer de nouveaux objectifs, pour les 6 prochaines années en s'appuyant sur un programme d'actions opérationnel permettant de mettre en œuvre les outils nécessaires. Ces outils pour l'agglomération sont :
 - >> la mobilisation d'acteurs impliqués institutionnels ou non, via la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique de l'Habitat (PTRE) ;
 - >> la mise en réseau d'acteurs institutionnels (y compris en interne à la collectivité) et privés afin de faciliter les coopérations et la reproduction des opérations dans la perspective de rénovations de qualité et en nombre
 - >> des financements adaptés aux enjeux,
 - >> la sensibilisation des propriétaires de logement et leur accompagnement (par des services compétents : Maison de l'Habitat et du Cœur de Ville, Espace Faire...)
 - >> et par des plans de formation des professionnels locaux.
- **Perspectives du projet :** l'offre de rénovation doit être organisée et trouver son marché et ne peut à elle seule être portée par l'agglomération et ses communes. C'est une chaîne d'acteurs et d'actions. Les indicateurs de réussite se situent à divers niveaux : acteurs institutionnels, partenaires financiers, professionnels du bâtiment et immobilier impliqués, nombre de rénovations visées / travaux générés, niveau de formation/qualification des entreprises impliquées, niveau de qualité des rénovations produites, économies d'énergies générés / GES évités, bilan carbone des rénovations / énergie grise des matériaux employés, projets collaboratifs / projets démonstrateurs, animations auprès des partenaires / professionnels / propriétaires, actions de sensibilisation des propriétaires, projets accompagnés / conseils donnés, réunions et actions partenariales
- **Partenaires associés au projet :** Le réseau partenarial public et privé (Europe, Etat, Région CVL, Conseil départemental, PETR, Communes, bailleurs sociaux, opérateurs, acteurs institutionnels de l'habitat, professionnels de l'immobilier, professionnels du bâtiment et de l'architecture, banques et financeurs...)
- **Budget prévisionnel :** environ 800 000 €/an (aides OPAH + façades + Rénovations globales et performantes + suivi-animation des dispositifs à ajouter 3 à 5 ETP).

FICHE 24 - BOURGES VIE NOUVELLE : DÉVELOPPER L'ATTRACTIVITÉ DU TERRITOIRE DE BOURGES PLUS AFIN D'ATTIRER DE NOUVELLES POPULATIONS

- **Porteur du projet :** Ville de Bourges, Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet :** Bourges Plus
- **Horizon temporel :** court terme (lancement été 2021)
- **Visée stratégique du projet :** alors que le nombre d'habitants baisse et que de nombreux territoires tentent d'attirer également de nouvelles populations, il est essentiel de se lancer dans une stratégie qui vise à séduire de nouveaux habitants et à les accompagner dans leur installation. La crise sanitaire offre également une opportunité de capter des candidats à l'exode. Cette démarche vise les porteurs de projets, familles, étudiants, dirigeants d'entreprises, habitants des grandes villes.
- **Objectifs du projet :** Bourges Vie Nouvelle vise à développer l'attractivité du territoire auprès de nouvelles populations, en mettant en avant la qualité de vie dans les villes à taille humaine. Cette démarche s'appuiera notamment sur une démarche de communication pour s'attacher à faire découvrir les atouts du territoire et pour une mise en lumière : de la qualité du cadre de vie, des talents, des initiatives innovantes, des événements culturels, sportifs, professionnels. Certains événements peuvent être vecteur de communication (Bourges Basket, salons professionnels, Bourges foot, ...). L'accueil de nouvelles populations est un enjeu majeur du territoire et doit être partagé par tous les acteurs. La capacité du territoire à offrir à ces nouvelles populations les conditions nécessaires à leur épanouissement individuel ou collectif est primordial.
- **Perspectives du projet :**
 - >> La cellule d'accueil : une réponse humaine pour accompagner le changement de vie, répondre à l'ensemble des besoins, faciliter l'installation et l'intégration.
 - >> L'offre d'accueil est stratégique : elle comporte les offres d'emplois et doit inclure l'offre de logement, l'offre de services, sportive et culturelle.
 - >> La communication : le site internet doit permettre à tous ceux qui souhaitent changer de vie et s'installer durablement sur le territoire de Bourges de répondre aux premières questions nécessaires à la construction de leur nouvelle vie. Des campagnes d'affichage seront prévues.
- **Partenaires du projet :** Conseil Régional Centre-Val de Loire, Conseil Départemental du Cher. Une démarche de sensibilisation auprès des services de l'Etat, partenaires institutionnels, acteurs privés et entreprises est en cours.
- **Budget :** 70 K€ en 2021 pour l'agglomération

FICHE 25 - UN NUMÉRIQUE INCLUSIF ET RESPONSABLE COMME LEVIER STRATÉGIQUE DES ACTEURS DU TERRITOIRE ET SOUTIEN À L'ÉCONOMIE

- **Porteur du projet** : Bourges Plus

- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus

- **Horizon temporel de réalisation** : court et moyen terme pour les médiateurs numériques, les espaces publics numériques fixes et nomades ; long terme pour l'accompagnement et la formation tout au long de la vie

- **Visée stratégique du projet** : Le numérique multiplie les possibilités d'accès à l'information et d'échange de données et modifie les habitudes du quotidien. D'un point de vue social, il importe que l'ensemble des citoyens puisse équitablement bénéficier de la révolution numérique comme d'un vecteur majeur d'intégration. Le maillage de la téléphonie mobile en complément des infrastructures fixes doit garantir un accès équitable et durable à l'ensemble des acteurs du territoire et permettre un développement responsable des usages. Les interfaces standard en matière de saisie ou d'affichage (clavier, souris, etc.) ou les contenus distribués peuvent cependant ne pas être adaptés aux personnes en situation de handicap ou éloignées du numérique.

Depuis mars 2020, la crise sanitaire renforce la nécessité d'inclusion numérique dans l'ensemble des domaines de la sphère publique : santé, enseignement, télétravail, mobilités, culture, ... La médiation numérique passe par des dispositifs d'accompagnement et de formation adaptés aux besoins de chacun. La difficulté des politiques menées en matière d'inclusion numérique est de pouvoir toucher des personnes à la fois éloignées en termes d'équipement mais aussi d'usages, les fractures sont multiples et viennent souvent s'ajouter à d'autres : sociales, handicap, etc. La nature plurielle des difficultés liées au numérique doit conduire à une prise en charge multiple afin de capter le public le plus large possible.

- **Objectifs du projet** : Le projet d'inclusion numérique vise à assurer un accès au numérique pour tous :

- >> accès à un matériel informatique adapté, tant dans son ergonomie que dans son accessibilité : Espace Public Numérique, Affichage légal numérique, espaces numériques « nomades » avec le dispositif Bus France Services.

- >> Accès aux services numériques pour tous : Médiateurs numériques et « Aidants Connect » dans les Espaces Public Numérique, espaces numériques « nomades » du dispositif Bus France Services,

- >> Formation et accompagnement : Pass'Numérique, Visa numérique, parcours d'acculturation de la plateforme Pix,

- **Perspectives du projet** : nombre de Pass'Numérique et visas numériques délivrés ; nombre de rendez-vous assurés par les médiateurs numériques ; nombre d'espaces publics numériques disponibles sur le territoire ; indice de maturité numérique (à bâtir avec les partenaires associés)

- **Partenaires associés au projet** : Préfecture du Cher, Région Centre-Val de Loire, GIP RECIA, Banque des Territoires, ANCT, CAF18, Antre Peaux, Ville de Bourges

FICHE 26 - MUTUELLE COMPLÉMENTAIRE SANTÉ TERRITORIALE

- **Porteur du projet** : Bourges Plus
- **Communes et territoires concernés par le projet** : Bourges Plus
- **Horizon temporel de réalisation** : 2022 à 2025 (phase 1)
- **Visée stratégique du projet** : depuis le 1er janvier 2016, tous les salariés du secteur privé sont couverts par la complémentaire santé obligatoire d'entreprise,. Par ailleurs, beaucoup d'habitants sont encore mal ou pas couverts, ou bénéficient de protections à des coûts prohibitifs : parmi eux, on trouve notamment les personnes âgées, les étudiants, des personnes sans emploi, des travailleurs précaires, des travailleurs indépendants...etc. La mise en place d'une mutuelle territoriale devrait permettre de couvrir ces manques. Plusieurs types de portages et de types de couvertures peuvent être proposés.
- **Objectifs du projet** : il s'agit de permettre à tous les habitantes et habitants de l'agglomération de disposer d'une mutuelle santé pour un accès aux soins facilité. Il s'agit de conventionner avec un ou des organismes des conditions intéressantes et avantageuses en termes de couverture santé et de garanties et de proposer aux habitants de l'agglomération non couverts par une mutuelle d'entreprise (et pourquoi pas à ceux des intercommunalités voisines) d'adhérer sans questionnaire de santé afin de leur faciliter l'accès aux soins. Des permanences "physiques" seront à mettre en place sur le territoire pour éviter les difficultés du "tout numérique".
- **Perspectives du projet** : la démarche de diagnostic en cours doit permettre d'affiner les perspectives d'impact, à minima : progression du taux de couverture des habitants de l'agglomération par une mutuelle santé, au maximum : 100 % de couverture
- **Partenaires associés au projet** : CPAM, ARS, DDCSPP, CD 18, CCAS des communes Mutualité française, associations de consommateurs